

REVUE

d'

HISTOIRE

de *Charlevoix*

N u m é r o 7 1

J u i n 2 0 1 2

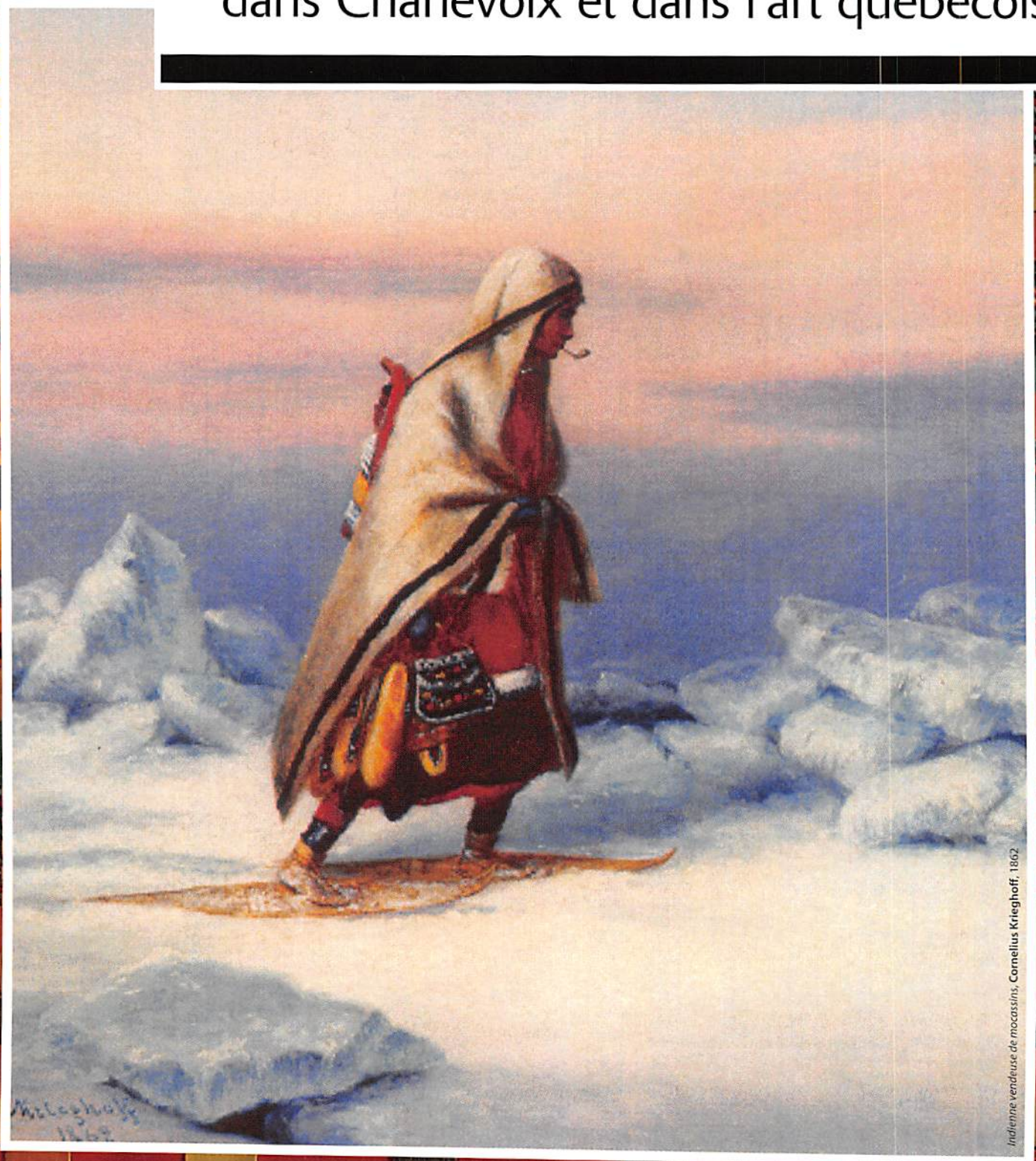


Présence autochtone

à la Charlevoix

LES PREMIÈRES NATIONS

dans Charlevoix et dans l'art québécois



Indienne vendeuse de mocassins, Cornelius Krieghoff, 1862

Revue d'histoire de Charlevoix

Numéro 71, Juin 2012

15\$ l'exemplaire

Abonnement à la

Revue d'histoire de Charlevoix

35\$ par année (4 numéros)

La Revue d'histoire de Charlevoix est publiée par la Société d'histoire de Charlevoix et le Centre de recherche sur l'histoire et le patrimoine de Charlevoix.

Conseil d'administration de la Société d'histoire de Charlevoix

SERGE GAUTHIER (Président)

DENIS FORTIER (Vice-président)

CHRISTIAN HARVEY

(Secrétaire-trésorier)

LAURENCE HARVEY

RAYMONDE SIMARD

HÉLÈNE TREMBLAY

(Administratrices)

CHRISTIAN TREMBLAY (administrateur)

Directeur de la

Revue d'histoire de Charlevoix :

CHRISTIAN HARVEY

Comité de rédaction :

Serge Gauthier

Christian Harvey

Rédaction des textes :

Serge Goudreau,

Serge Gauthier

Christian Harvey

Nous remercions André Maltais

pour son appui et sa participation.

Des remerciements s'adressent aussi

à Caroll Richard, collectionneur d'art

amérindien.

Couverture :

« Nicolas Aubin », par Charles Eugene Moss (1860-1901).

Ce peintre (RCA en 1898) né aux États-Unis a passé plusieurs étés à La Malbaie où il a fait de la peinture. Le portrait de Nicolas Aubin est daté de 1901.

Collection Caroll Richard.

Photo : René Bouchard.

Pour nous joindre :

Société d'histoire de Charlevoix

156, de l'Église, La Malbaie

(Québec) G5A 1R4

Téléphone : 418-665-8159

Courriel : shdc@sympatico.ca

Web : www.shistoirecharlevoix.com

Le bureau de la Société d'histoire de

Charlevoix est ouvert du lundi au

vendredi de 9h00 à 16h00. Il est

préférable de prendre rendez-vous pour

la consultation des archives. Des frais

s'appliquent pour consulter les archives,

sauf pour les membres de la Société

d'histoire de Charlevoix.

Directeur de la Société d'histoire de

Charlevoix et archiviste responsable :

Christian Harvey

Impression : Imprimerie Charlevoix

Les opinions émises dans la revue

n'engagent que leurs auteurs.

Tous droits réservés

Société d'histoire de Charlevoix 2012

Dépôt légal, 2^e trimestre 2012

ISSN 0829-2183

Port de retour garanti.

Envoi de publication.

Enregistrement no. 0728039

Erratum

Les crédits des trois photographies reproduites aux pages 17 (bas) et 18 du numéro 68 (Juin 2011) sont : Collection Alphonse Lapointe @Alphonse Lapointe/SODRAC (2011).

Présentation

Chers lecteurs et lectrices,

En ce printemps 2012, la *Revue d'histoire de Charlevoix* vous propose un numéro consacré à la présence autochtone dans la région de Charlevoix. En fait, il n'existait jusqu'à maintenant que des études spécifiques sur les autochtones dans Charlevoix, surtout sur les *Innus* (Montagnais) et les *Wendats* (Hurons), mais aucune n'avait véritablement pour objet la région de Charlevoix dans son ensemble. Grâce au présent numéro, il y a maintenant la base d'une historiographie démontrant que, malgré le peu de recherches sur le sujet à ce jour, la présence autochtone a fait et fait encore partie de notre héritage régional.

Ce numéro 71 comprend principalement un texte-synthèse de Serge Goudreau, conseiller en histoire autochtone (démographe-historien) au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui étudie la période des premiers contacts avec les Européens au 16^e siècle, avec la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent, jusqu'aux années 1930. Par une étude des registres de l'état civil, des recensements et des rapports, l'auteur démontre qu'aux 18^e et 19^e siècles cette présence autochtone se constitue de Montagnais et de Hurons mais aussi de MicMacs, d'Abénaquis et de Malécites. Goudreau conclut à une « omniprésence » du fait amérindien dans Charlevoix du 17^e au 20^e siècle mais peu d'individus s'installent toutefois en permanence dans la région où aucune réserve ne sera créée à la suite de la Loi sur les Indiens de 1850.

Deux autres textes traitent ensuite de la présence autochtone au quai de Pointe-au-Pic en lien avec le développement du phénomène de la villégiature. Le premier fait découvrir Nicolas Aubin, un Malécite, installé au bas de la côte du quai qui a notamment laissé sa trace dans la toponymie régionale. En couverture, l'oeuvre réalisée par l'artiste canadien Charles Eugene Moss (1860-1901), propriété du collectionneur amérindien Caroll Richard, nous représente d'ailleurs Aubin en 1901. L'autre article raconte l'origine du *Casse-croûte Chez Chantal* dont l'histoire remonte à l'installation dans le secteur des familles d'origine huronne Sioui et Chantal.

Finalement, ce numéro se termine par une présentation d'André Maltais, natif de La Malbaie, qui a fait une longue carrière dans les affaires autochtones dans les gouvernements de Québec et d'Ottawa. Ce dernier propose ses réflexions qui permettraient, selon lui, d'améliorer les conditions souvent précaires des populations autochtones. Notons également une recension faite par Serge Gauthier d'un récent ouvrage de Jean Des Gagniers consacré à la forêt dans l'oeuvre de l'écrivain Félix-Antoine Savard.

La *Revue d'histoire de Charlevoix* tient à remercier monsieur Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, pour son appui à la parution de cette publication.

Je vous souhaite donc, chers lecteurs et lectrices, une agréable et stimulante lecture de cette édition de la *Revue d'histoire de Charlevoix*.

CHRISTIAN HARVEY

Directeur de la *Revue d'histoire de Charlevoix*

Table des matières

La présence autochtone au pays de Charlevoix	p. 2
Nicolas Aubin, un Malécite à Pointe-au-Pic (1849-1925)	p. 16
À l'origine du Casse-Croûte Chez Chantal	p. 19
Une carrière auprès des autochtones	p. 22
Chronique du livre	p. 23

La présence autochtone au pays de Charlevoix

Par Serge Goudreau

Les récentes fouilles archéologiques permettent de confirmer la présence d'Autochtones sur le territoire de Charlevoix depuis des temps immémoriaux. Du XII^e au XVI^e siècle, les Iroquoiens du Saint-Laurent fréquentent de façon saisonnière l'estuaire du fleuve pour la chasse aux mammifères marins. Ils auraient occupé le fjord du Saguenay et des traces de leur occupation y furent trouvées dans le secteur de la Pointe aux Alouettes non loin de l'actuelle localité de Baie-Sainte-Catherine¹. Ce site archéologique a fourni plusieurs vestiges de la culture matérielle des Iroquoiens du Saint-Laurent. Certaines aires d'établissements saisonniers ont été identifiées à ce jour : le Port aux Femmes sur la rivière Noire, la rivière Malbaie et la Petite-Rivière-Saint-François².

1.1 Les premiers contacts avec les Autochtones

En 1535, l'explorateur Jacques Cartier signale la présence d'Iroquoiens dans le secteur de l'île aux Coudres. Des autochtones y pratiquent la pêche au béluga et ils fréquentent une région qu'ils nomment « Canada », territoire compris entre Portneuf et l'île aux Coudres. Cette région comprend sept villages dont le plus important, Stadaconé est situé à l'intérieur des limites actuelles de la ville de Québec. En 1603, lorsque Samuel de Champlain se présente à l'embouchure du Saguenay, il y fait la rencontre d'un groupe de guerriers Montagnais, Etchemins et Algonquins qui fêtent la victoire de leur coalition sur les Iroquoiens. Ces trois peuples forment la base de la coalition laurentienne, nouvelle force militaire et politique, qui impose sa loi le long des rives du fleuve Saint-Laurent. Champlain, au nom du Roi de France, conclut une alliance militaire avec cette coalition autochtone pour empêcher les Iroquoiens de s'implanter dans la vallée laurentienne. Cette nouvelle alliance permet à Champlain de remonter le fleuve Saint-Laurent jusqu'à

Montréal. Il constate alors que tous les villages autochtones recensés par Cartier sont disparus et que les rives du Saint-Laurent sont désertes. En raison des guerres intertribales, un vaste territoire semble inoccupé et les rives du fleuve sont désormais contrôlées par la coalition laurentienne.

Au début du XVII^e siècle, la coalition laurentienne repousse les Iroquoiens à l'extérieur de la vallée du Saint-Laurent. La région de Charlevoix fait partie intégrante du territoire montagnais et les Algonquins et les Etchemins s'y trouvent à titre d'invités. Les Montagnais considèrent la région immédiate de Québec comme le début de leur pays (figure 1). D'ailleurs, en 1624, ils s'empressent d'imposer un droit de passage aux Hurons à la hauteur du Cap Rouge dans le dessein de faire valoir leur emprise commerciale sur la région de Québec. L'implantation française dans les régions de Québec et de Trois-Rivières incite les Montagnais à s'établir à proximité de ces nouveaux postes de traite. Dès 1637, les Jésuites signalent des regroupements montagnais dans les missions créées

à leur intention à Sillery ainsi qu'à Trois-Rivières. Cependant, plusieurs épidémies successives déciment les membres de l'Alliance franco-laurentienne. Ces épidémies affaiblissent les Montagnais qui fréquentent les rives du Saint-Laurent de telle sorte que les Iroquoiens ont désormais l'opportunité de circuler sur le territoire. À compter des années 1640, les limites géographiques du territoire montagnais subissent plusieurs brèches importantes. Les Montagnais cessent de fréquenter la rive sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Tadoussac. En 1647, ils permettent au père Jean de Quen de se rendre jusqu'au Lac-Saint-Jean pour y rencontrer les Kakouchacks, et en 1650, ils accordent le droit aux Oumamioueks et aux Papinachoïs de fréquenter le poste de Tadoussac. Démographiquement diminués, les Montagnais ne sont plus en mesure de contrôler leur territoire ancestral à la suite de plusieurs épidémies successives et des guerres iroquoises (1657-1666). Ils sont désormais fort peu nombreux à contrôler le territoire qui s'étend de Trois-Rivières à Tadoussac³.

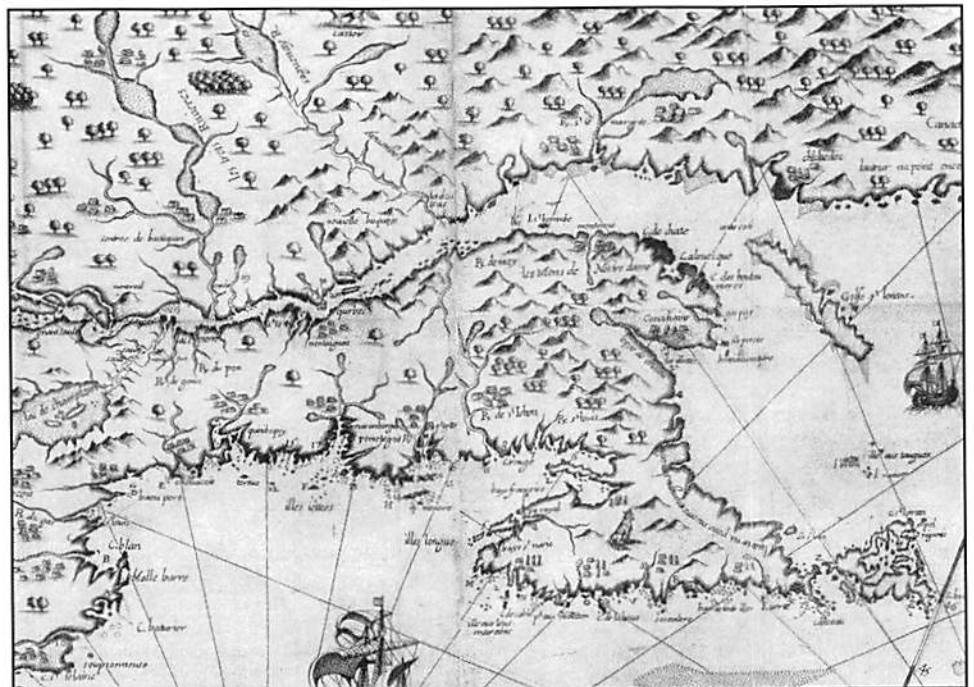


Figure 1 - Carte de la Nouvelle-France de Samuel de Champlain (1612)

1.2 La création de la Traite de Tadoussac (1652)⁴

La création de la Traite de Tadoussac tire ses origines d'une décision du Conseil de Québec de permettre aux habitants de la Nouvelle-France de faire la traite des fourrures dans le passage de Tadoussac. La Traite de Tadoussac consiste dans le droit de traiter seul, à l'exclusion de tous autres, dans l'étendue des terres réservées pour le Domaine du Roi. Le 30 septembre 1653, le Conseil de Québec accorde à Louis Couillard de Lespinay le privilège exclusif de la traite des fourrures de Tadoussac. En 1658, Jean Juchereau de Maure obtient pour une période d'un an le privilège exclusif de la traite de Tadoussac dans les limites de « l'île-aux-Coudres jusqu'à deux lieues au dessus des Sept Îles nord et sud jusques dans la rivière Saguenay et au-dessus des lacs qui s'y déchargent ». En 1676, l'intendant Duchesneau confirme le fait que les limites de la Traite de Tadoussac s'étendent sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent. Cependant, dès 1685, le Roi de France rétablit le commerce libre des fourrures sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent car les Montagnais ne s'aventurent guère à traverser cette portion du fleuve. À compter de 1685, les limites de la Traite de Tadoussac sont officiellement restreintes à la rive nord entre l'île aux Coudres et Sept-Îles.

Au début du XVIII^e siècle, les marchands trifluviens incitent les Abénaquis de Saint-François à violer les limites de la Traite de Tadoussac afin d'y piller les Autochtones du lac Saint-Jean de toutes les fourrures qu'ils possèdent. Les autorités coloniales interviennent afin d'y rétablir l'ordre et l'intendant Raudot émet une ordonnance interdisant à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de traiter directement ou indirectement dans la Traite de Tadoussac. Ces terres sont réservées au Domaine du Roi et « appartenans de tous tems aux Algonkins et Montagnais anciens habitans dudit lac ». L'intendant Raudot avise les missionnaires des Abénaquis de Saint-François et des Hurons de Lorette qu'ils se doivent d'informer

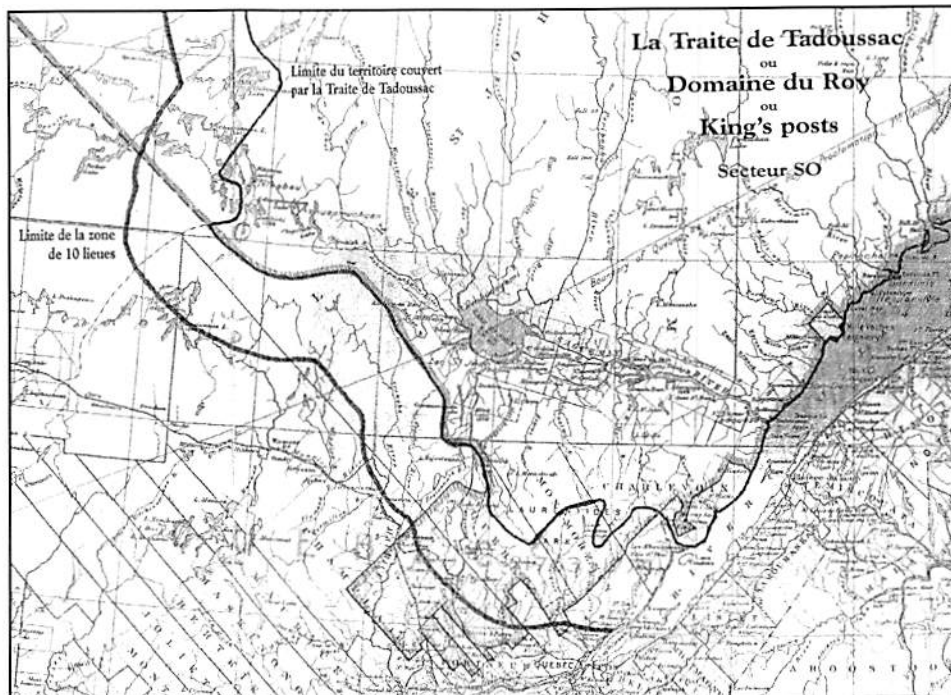


Figure 2 - Réalisation : Laboratoire de géographie historique

les chefs de ces nations d'éviter de contrevenir à la présente interdiction. En 1720, l'intendant Bégon ratifie une nouvelle ordonnance où il fixe sommairement l'étendue du Domaine du Roi depuis l'île aux Coudres jusqu'à deux lieues au-dessous de Sept-Îles. Les commerçants trifluviens persistent à traiter illégalement sur les limites de la Traite de Tadoussac. Finalement, le 23 mai 1733, l'intendant Hocquart enregistre une ordonnance où il fixe de façon définitive les limites de la Traite de Tadoussac (figure 2).

« Nous avons borné l'étendue du domaine du Roy appelé la traite de Tadoussac sçavoir par la coste du nord du fleuve St Laurent depuis le bas de la seigneurie des Eboulemens qui est vis-à-vis la pointe du nord est de lisle aux Coudres jusqu'à la pointe ou cap des Cormorans faisant environ quatre vingt quinze lieues de front avec lisle aux Œufs et autres islets, islets et batteries adjacentes (...).

Ordonnons que ledit Mr Pierre Carlier, ses successeurs fermiers du domaine d'Occident, leurs procureurs commis et préposez, continueront de faire seuls à l'exclusion de tous autres la traite, chasse, peche, et commerce dans toute l'étendue des pays renfermez dans les limites cy dessus designées

faisons deffenses a toutes personnes de quelque qualité et condition quelles soient tant les marchands et habitans de la colonie, que les capitaines et maitres de charroys, barques, batteaux et navires, gens de leur equipage et passagers et tous autres généralement quelconques meme aux sauvages etrangers non habituez dans les terres du domaine de traiter, chasser, pecher, ny faire aucun commerce sous quelque prétexte que ce puisse etre directement ny indirectement soit par eux-memes ou en envoyant des marchandises, vivres, boissons, et munitions par des sauvages affides dans toute l'étendue des pays designez par notre presente ordonnance et generalement dans aucunes rivières et lacs qui prennent leurs cours vers la riviere du Saguenay et la riviere Moisy encor qu'ils ne soient nommant exprimez dans notre dite ordonnance, faire festin aux sauvages habituez dans ladite etendue de pays ny les détourner en aucune maniere meme d'approcher des limites cy dessus marquez dans les terres plus près de dix lieües pour y faire la traite avec les sauvages ou autres etablissements sans la commission expresse et par escrit dudit Carlier ses successeurs fermiers, leurs procureurs, commis et préposez a peine de confiscation des armes, chasse, marchandises de traite pelleteries et effets

traitez, canots, chaloupes, barques, charroys batteaux et autres bastimens généralement quelconques et de la somme de deux mille livres d'amende qui ne pourra être remise ny modérée sous aucun prétexte, lesquelles confiscations et amendes appartiendront savoir deux tiers audit Carlier, et l'autre tiers aux dénonciateurs »

Pour assurer la rentabilité de la Traite de Tadoussac, les fermiers du Domaine du Roi se doivent d'interdire à toutes personnes de venir traiter avec les Montagnais. L'ordonnance de 1733 défend tout particulièrement aux sauvages étrangers non habitués des terres du Domaine du Roi de venir y commercer. Cette ordonnance assure donc aux fermiers de la Traite de Tadoussac le monopole d'exploitation de la traite des fourrures. Elle permet également aux Montagnais d'assurer leur survie en préservant leur territoire ancestral de chasses intensives susceptibles de nuire à l'équilibre de la faune. L'ordonnance de 1733 délimite de façon précise le territoire exclusif de chasse des Montagnais. C'est donc dire qu'aucun Abénaquis et Huron ne pourra chasser ni commercer légalement dans la portion du territoire de Charlevoix située à l'est de la seigneurie des Éboulements.

1.3 Le territoire montagnais (1763-1842)

À la suite de la guerre de Sept Ans (1756-1763), le traité de Paris confirme la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre. Une nouvelle organisation du territoire est envisagée par les autorités politiques dans le cadre de la Proclamation Royale de 1763. Les autorités britanniques établissent alors quatre nouvelles colonies : le Québec, les deux Floride et Grenade. La Proclamation Royale de 1763 définit également la nature des terres réservées aux Autochtones. Toutes les terres qui ne sont pas comprises dans les limites des gouvernements constituent dorénavant un territoire où il est défendu aux sujets britanniques de s'établir sans l'obtention d'une permission royale. Seul le gouverneur de Québec possède le pouvoir et l'autorité d'accorder des terres à l'intérieur de sa propre colonie.

Les nouvelles limites territoriales de la province de Québec chevauchent les anciennes limites de la Traite de Tadoussac telles que promulguées par l'ordonnance de 1733. Le Domaine du Roi occupe une position particulière dans l'administration de la colonie. Il s'agit d'un vaste domaine destiné à l'exploitation des fourrures couvrant les bassins hydrographiques du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord jusqu'au cap de Cormoran (Sept-Îles). Ce domaine appartient au Roi et il est offert en location au plus offrant. Le gouverneur de Québec décide de perpétuer la location du Domaine du Roi dans ses anciennes limites administratives. De ce fait, les Montagnais du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord ne voient pas leurs terres données en concession car le Domaine du Roi constitue un monopole accordé à un groupe d'entrepreneurs désirant exploiter la traite des fourrures⁵.

À la suite de la Proclamation Royale de 1763, les Montagnais du Domaine du Roi manifestent une certaine inquiétude à l'effet que certaines de leurs terres soient données en concession. Ils demandent donc au père Coquart, missionnaire jésuite du Domaine du Roi, de se rendre auprès de James Murray, gouverneur de Québec, afin de lui rappeler que le Roi d'Angleterre leur a accordé protection. Les Montagnais craignent alors que leurs terres deviennent la propriété exclusive de certains individus et qu'ils soient obligés de payer pour se rendre pêcher et chasser dans les limites traditionnelles du Domaine du Roi. La pétition transmise par le père Coquart est reproduite ci-dessous :

« Je viens de recevoir une deputation de mes sauvages qui m'a beaucoup surpris ; et par leurs discours, ils m'ont témoigné encore plus d'étonnement que j'en n'en avois moi même. Mon père, m'ont ils dit avec un peu d'emotion nous apprenons qu'on veut donner nos terres, non pas seulement pour y venir traiter, mais les donner en propriété, une partie a l'un, une partie a l'autre, en sorte que nous serons dépouillé de ce que nous possédons : car tu sçais, mon père, que nous avons chacun notre terrain, nos grands pères

l'ont eu avant nous, ils l'ont laissé à leurs enfants, nous en jouissons aujourd'hui. Pierre ne vas pas chasser sur les terres de Jacques, nous le traitons de voleur lorsqu'il a été tendre ses chemins de martres ou qu'il a détruit des chaussées de castors sur ce terrain qui nous appartient ou veut-on que nous nous retirions si nous n'avons pas les bords de la mer pour nous ! Il faudra donc payer à ces propriétaires pour avoir la vie que nous trouvons en été dans les rivières et dans les lacs proche du fleuve, car on ne nous laissera ni chasser, ni pescher sans payer quelque chose pour en avoir la permission (...)»

Les Montagnais du Domaine du Roi souhaitent chasser sur leurs terres ancestrales sans être importunés par d'éventuels propriétaires. De toute évidence, ils craignent que le gouverneur de Québec accorde des concessions de terre dans les limites administratives du gouvernement de Québec. D'ailleurs, en 1762, le gouverneur James Murray octroyait les seigneuries de Murray Bay et de Mount Murray à des militaires britanniques. Cependant, il prend soin d'inscrire une clause à l'effet que les détenteurs de ces nouvelles seigneuries n'ont aucun droit de traite avec les Autochtones. L'octroi de ces deux seigneuries s'effectue à même les terres de la Traite de Tadoussac car ces nouvelles seigneuries sont situées sur le Domaine du Roi. La rivière Noire devient officiellement la limite sud-ouest de la Traite de Tadoussac. Les autorités britanniques n'effectueront aucune autre concession de seigneuries dans la région de Charlevoix. Les limites territoriales du Domaine du Roi seront donc protégées de toute intrusion permettant aux Montagnais de pratiquer leurs activités ancestrales. La protection du territoire du Domaine du Roi est maintenue jusqu'en 1842, date où le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson fut aboli.

1.4 Abolition du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson (1842)

En 1842, le bail des Postes du Roi, accordé à la Compagnie de la Baie d'Hudson, vient à échéance et le gou-

vernement du Canada-Uni décide de modifier les privilèges accordés à la Compagnie. Le gouvernement se donne la possibilité d'affermier les forêts à des entrepreneurs forestiers ainsi que d'ouvrir des terres à l'agriculture avec la possibilité pour le colon d'en acquérir des titres de propriété. À compter de 1843, les Montagnais expédient un certain nombre de pétitions aux autorités politiques afin d'obtenir des protections territoriales.

En 1847, les Montagnais de la Haute-Côte-Nord adressent une pétition à l'Assemblée législative du Bas-Canada afin de maintenir le système économique en place pour se prévenir de l'envahissement progressif des Blancs. Les Montagnais y demandent la protection de leurs lieux traditionnels d'exploitation de chasse et de pêche. Par ailleurs, dans les portions de territoire qu'ils n'exploitent pas, ils réclament la reconnaissance de leurs droits de propriété sous la forme de « royalties ». Ils souhaitent obtenir tous les revenus provenant de la location des Postes du Roi et des concessions de terres aux colons et aux compagnies forestières. La pétition identifie les établissements forestiers établis sur le territoire qu'ils revendiquent.

« *The shanty establishments on the territory of the petitioners are as follows : Black River, Port au Saumon, port au Quilles, Baie des Rochers, River aux Canards, Anse à l'eau, Moulin Baude, Bergeronnes, Ecoumains, Portneuf, Sault au Cochon, River Papinachois, anse St. Jean, Little Saguenay, the Smaller Islands, and the river St. Marguerite* »

Les Montagnais de la Haute-Côte-Nord revendiquent donc des droits sur des établissements forestiers situés dans la portion est du comté de Charlevoix : Port au Saumon, Rivière Noire, Port aux Quilles, Baie des Rochers et Rivière aux Canards, ainsi que sur la rive ouest de la rivière Saguenay, à l'Anse Saint-Jean et à Petit Saguenay. Tous ces établissements sont situés à l'est de la rivière Malbaie dans les limites officielles des Postes du Roi. Les Montagnais n'effectuent aucune revendication sur les proprié-

tés seigneuriales qui se trouvent à l'ouest de la rivière Malbaie. En 1850-1851, le gouvernement du Canada-Uni adopte deux lois qui jettent les bases à la création de nouvelles réserves indiennes au Bas-Canada. La création de réserves constitue la réponse du gouvernement aux pétitions adressées par les groupes autochtones afin de les dédommager contre l'envahissement des terres indiennes du Bas-Canada.

2.0 La présence autochtone en pays de Charlevoix

Jusqu'en 1842, les Montagnais sont les seuls autochtones à pouvoir effectuer légalement leurs activités traditionnelles dans la portion est du comté de Charlevoix. Fréquentent-ils également la portion ouest du territoire? Hormis les Montagnais, y trouve-t-on d'autres groupes autochtones dans la région de Charlevoix? Diverses sources d'archives permettent d'établir la présence autochtone dans la région. Les rapports d'exploration des arpenteurs provinciaux, les registres d'état civil des paroisses de Charlevoix, les recensements canadiens ainsi que les rapports du ministère des affaires indiennes constituent des sources d'archives indispensables pour effectuer un portrait de l'utilisation du territoire charlevoisien par les Autochtones.

Que nous révèlent ces sources d'archives de la présence autochtone en Charlevoix?

2.1 Les rapports d'exploration de l'arrière-pays de Charlevoix (1824-1843)

Au cours des années 1820, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada charge un comité parlementaire d'effectuer un inventaire des terres de la Couronne susceptibles d'être livrées à la colonisation. Le Bas-Canada est alors confronté au problème de l'explosion démographique et du manque de terres arables dans la vallée laurentienne. En février 1824, le Comité entreprend ses audiences en faisant témoigner plusieurs particuliers bien au fait du potentiel agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pascal Taché, seigneur de Kamouraska, connaît fort bien la rivière Saguenay pour avoir hiverné douze ans au poste de Chicoutimi. Dans sa déclaration, il précise que la rivière de la baie des Ha Ha, nommée par les sauvages Weshkuewasha, se décharge dans le Saguenay par le sud-ouest et qu'elle se communique à la rivière de La Malbaie en faisant plusieurs portages⁶. À la suite de cette déclaration, Taché fournit à l'arpenteur Abraham Larue les informations

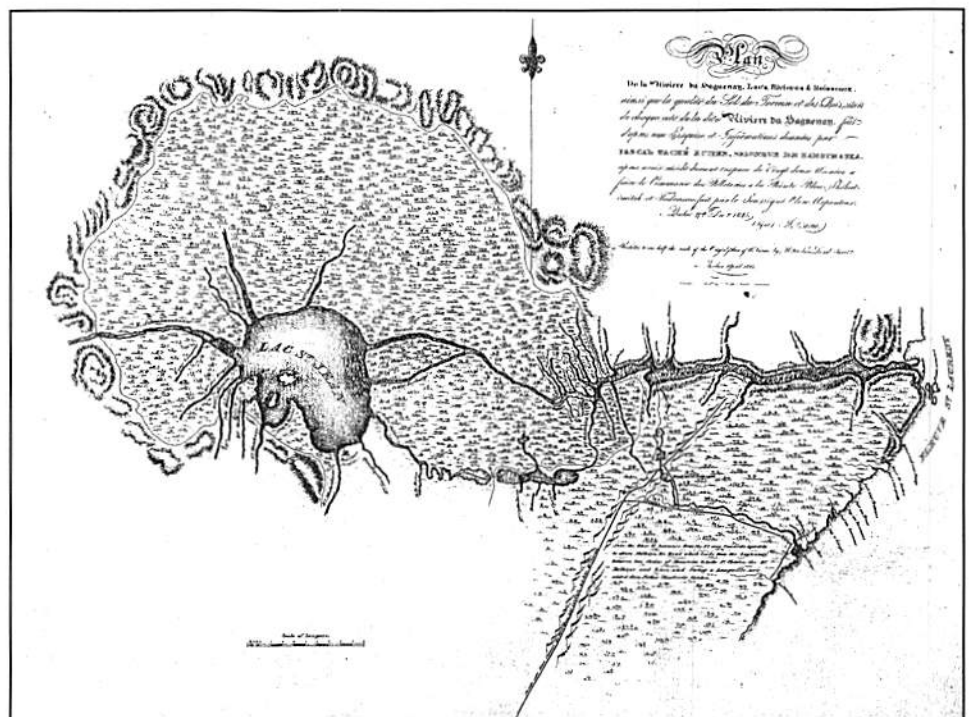


Figure 3 - Carte de l'arpenteur Abraham Larue (1823)

nécessaires pour dresser une carte de la région (figure 3). Dans l'arrière-pays de Charlevoix, on y remarque l'existence d'un chemin entre deux chaînes de montagnes qui relie la rivière Saint-Jean au lac Saint-Charles à proximité de Québec. Ce tracé autochtone est connu depuis le XVIII^e siècle car les cartes de Laure (1731) et de Bellin (1744) signalent ce chemin intérieur. De plus, la carte de Taché illustre un portage reliant la rivière des Ha Ha à la rivière Malbaie par un tracé nommé Ouabapimiskagan. Un second tracé, du côté ouest de la rivière Malbaie, est proposé pour rejoindre le chemin qui se dirige vers l'Anse Saint-Jean à partir de La Malbaie. Taché confirme donc que les Autochtones parcourent l'arrière-pays de Charlevoix en empruntant des sentiers à travers les forêts de la région pour aller chasser et pêcher.

En mars 1827, John Malcolm Fraser vient témoigner à son tour devant le Comité et précise que le pays est relativement uni dans le secteur de Chicoutimi après avoir traversé la première rangée de montagnes derrière La Malbaie. En droite ligne, il évalue la distance entre les deux places à près de 60 milles car le trajet s'effectue en deux jours de marche en raquettes. Samuel Neilson signale au Comité que les Sieurs McLeod et Duberger ont récemment érigé un moulin à scie un peu au-dessus de l'embouchure de la rivière Noire au Port au Persil. Il confirme l'existence d'un sentier autochtone reliant La Malbaie mais précise qu'il lui paraît difficile d'y faire un chemin de voiture⁹. Plusieurs habitants de la région connaissent fort bien l'arrière-pays de Charlevoix. En janvier 1829, Thomas McNicoll, natif de La Malbaie, signale qu'il s'est déjà rendu au Petit Saguenay accompagné d'un parti de dix sauvages sur une distance d'environ huit à neuf lieues. Thomas Simard, natif de La Malbaie, a parcouru à de nombreuses reprises la partie du pays entre La Malbaie et le Saguenay pour y avoir fait la chasse à la martre et la pêche à la truite. De plus, Edouard Bowen, qui fit partie du voyage d'exploration du Saguenay en 1828, signale au Comité que certains résidents

des environs de la Baie-Saint-Paul (St-Urbain) ont l'habitude d'accompagner les sauvages en forêt pour les aider à transporter les vivres qui leur sont nécessaires pendant la saison de chasse. Il recommande d'ailleurs d'embaucher l'individu qui leur sert de guide depuis St-Urbain jusqu'à la passe des Monts car il a été employé par les sauvages pour porter leurs paquets pendant quelques années et qu'il aurait traversé le pays dans les profondeurs de la Baie-Saint-Paul jusqu'aux sources de la rivière Jacques-Cartier¹⁰. Ces quelques déclarations permettent de constater que l'arrière-pays charlevoisien est fort bien connu de certains habitants. Quels sont les Autochtones qui fréquentent Charlevoix au XIX^e siècle? De 1830 à 1843, trois voyages d'exploration de l'arrière-pays charlevoisien sont effectués, celui de Nicolas Andrews (1830), de W.H. Davis (1835) et de Jean-Baptiste Duberger (1843).

En vertu d'un acte de l'Assemblée législative du Bas-Canada voté en 1829 pour explorer certaines parties de la Province, les Commissaires confient le mandat à Nicolas Andrews d'explorer l'étendue triangulaire des terres s'étendant entre la côte du Saint-Laurent, de Tadoussac au Cap Tourmente, et le Saguenay, de Tadoussac à la baie des Ha Ha. Du 17 juin au 18 août 1830, Nicolas Andrews explore successivement le secteur de la tête de la rivière Sainte-Anne, la vallée de la rivière Malbaie et un tronçon d'un sentier d'hiver autochtone entre La Malbaie et l'Anse-Saint-Jean. Nicolas Andrews procède à l'engagement de Charles Verreau, un métis montagnais, pour lui servir de guide. Le vendredi 10 juillet 1830, il entreprend la remontée de la rivière Malbaie. Leur périple se fait très difficilement car la rivière est parsemée de rapides ce qui les oblige à effectuer de fréquents portages. Découragés par l'ampleur du travail, ils décident de redescendre la rivière Malbaie. Lors de leur descente, ils rencontrent trois cabanes de sauvages abénaquis. Andrews réussit à convaincre l'un d'entre eux de lui montrer le chemin d'hiver établi entre la Malbaie et l'Anse Saint-Jean sur la rivière Saguenay. Du 13 au 15 juillet 1830, le guide abénaquis conduit Nicolas Andrews vers l'Anse Saint-Jean¹¹.

Le 28 février 1835, W.H. Davies reçoit des instructions l'enjoignant d'explorer l'étendue de pays située entre La Malbaie et Chicoutimi dans le comté de Saguenay afin de constater s'il est possible de pratiquer un chemin depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'aux terres fertiles de Chicoutimi. Le 2 mars 1835, Davies quitte la ville de Québec en direction de La Malbaie où il prépare des traînes sauvages pour le transport des marchandises. Il complète ses préparatifs le 12 mars et il procède à l'engagement de G. Duberger, d'Édouard Verreault, un métis montagnais, et de Jean-Baptiste Gagnon pour l'assister dans son voyage. L'exploration de Davies eut lieu entre le 12 mars et le 3 avril 1835. Le groupe quitte la Malbaie et rejoint la tête de la petite rivière Saguenay qu'il descend jusqu'à son embouchure. De là, il remonte le Saguenay à pied jusqu'à la baie des Ha Ha. Les membres de l'expédition suivent le cours de la rivière Ha Ha et traversent la hauteur des terres jusqu'à la rivière Malbaie par un sentier autochtone. Après la remontée de cette rivière sur une courte distance, le parti d'exploration rejoint rapidement le village de Saint-Urbain en empruntant de nouveau un sentier tracé par des Malécites. La dernière étape du parcours se fit par un chemin forestier qui, traversant le canton Settrington, reliait Baie Saint-Paul à la Malbaie.

Lors de son voyage d'exploration, Davies fit la rencontre de deux groupes autochtones. Le 28 mars 1835, il rencontre un groupe de Malécites dans la vallée du bras est de la rivière Ha Ha

« En descendant de cette colline à laquelle je donnai le nom de Mont observation, j'envoyai M. Duberger pour tracer les sinuosités de la rivière. Il revint bientôt avec un parti de cinq Sauvages, qu'il avait rencontrés à quelque distance du camp et qui descendaient la rivière. Ces Sauvages étaient des Malécites qui viennent tous les ans clandestinement sur le territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour faire la chasse aux castors. J'appris de ces Sauvages que la route que j'avais résolu de suivre était la seule où l'on pût ouvrir un chemin jusqu'à la Baie St. Paul. »

Et le 1^{er} avril 1835, il remarque la présence d'un groupe de « sauvages » hurons à cinq lieues de Saint-Urbain.

« Ayant rencontré un sentier Sauvage qui paraissait conduire vers les montagnes, qui sont ici un peu moins hautes, je pris la résolution de m'éloigner de la Rivière de la Malbaie à cet endroit, et de suivre ce sentier qui nous conduisit à une cabane où nous trouvâmes une couple de Sauvages qui étaient arrivés de St. Urbain dans la matinée. Ils nous apprirent que nous avions encore cinq lieues à faire avant d'arriver aux établissements de St. Urbain, et que le sentier que nous avons suivi nous conduirait au passage qui traverse les montagnes. Cette nouvelle nous causa une grande joie, car nous n'avions de provisions que pour notre souper. En examinant les environs, je vis une plaine qui s'étend derrière les collines qui bordent la Rivière, et située entre ces collines et le pied des montagnes. C'est dans cette plaine que l'on pourrait faire passer le chemin, en traversant la Rivière de la Malbaie, à l'endroit où nous l'avions reprise. On ne rencontre dans cette plaine aucune espèce d'arbres, excepté, ça et là, quelques touffes de sapin ; et comme le sol est sec et sablonneux, il y aurait peu de difficulté à y faire passer le chemin. Les Sauvages que nous rencontrâmes ici étaient de Lorette et, se préparaient à partir pour faire la chasse sur les terres situées entre cet endroit et le Lac St. Jean, et de là, jusqu'à la Rivière Batiscan »¹²

Ces deux extraits du procès-verbal d'exploration de Davis permettent de constater que le territoire charlevoisien est fréquenté illégalement par les Malécites de la rive sud du Saint-Laurent alors que les Hurons de Lorette se déplacent sur un territoire de chasse s'étendant de Saint-Urbain à la rivière Batiscan.

Le 18 mai 1843, Jean-Baptiste Duberger reçoit des instructions pour établir le tracé d'une voie de communication entre la paroisse de Saint-Urbain et la Baie des Ha Ha dans le comté de Saguenay. Le 13 juin, il procède à l'engagement d'Isaac Girard et d'Augustin Tremblay, fermiers de Saint-Urbain, pour lui servir de guides. Duberger aurait bien voulu engager deux autochtones comme guides mais ces derniers exigeaient des gages qu'il ne pouvait se permettre de payer. Duberger effectue un tracé de 60 milles de distance pour relier la paroisse de Saint-Urbain à la Baie des Ha Ha. Alors qu'il se trouve à la hauteur du 24^e mille, il croise la rivière La Malbaie où il signale que des autochtones ont semé des patates dans la vallée de la rivière. Il termine son voyage d'exploration à la fin décembre au village de Grande Baie. Dès lors, il décide de revenir à La Malbaie en suivant le sentier indien qui permet de relier l'Anse Saint-Jean à la paroisse de La Malbaie. Il demande alors à un autochtone prénommé Noël de le conduire à travers le territoire afin de lui permettre de faire le trajet¹³. Duberger ne donne guère d'in-

formation sur son guide autochtone. Il s'agirait vraisemblablement de Noël Etienne, un Malécite qui fréquente la région de Charlevoix depuis la fin des années 1820¹⁴.

Ces rapports d'exploration fournissent quelques détails sur les groupes autochtones qui fréquentent la région de Charlevoix dans la première moitié du XIX^e siècle. Des Malécites de la rive sud du Saint-Laurent fréquentent de façon illégale le secteur est de Charlevoix car cette région est réservée à la nation montagnaise comme le prévoit les ordonnances passées. De plus, certains chasseurs hurons poussent leurs excursions de chasse jusqu'en arrière de Baie-Saint-Paul dans le secteur de Saint-Urbain.

2.2 Les autochtones dans les registres paroissiaux de Charlevoix (1680-1859)

À la fin du XVII^e siècle, des colons d'origine française s'implantent progressivement sur des terres concédées sur la seigneurie de Beaupré dans la vallée de la rivière du Gouffre. Dès 1681, des actes d'état civil sont inscrits dans les registres de la paroisse de Baie-Saint-Paul. D'autres registres paroissiaux font graduellement leur apparition dans la région : Petite-Rivière-Saint-François (1733), Les Éboulements (1736), Île aux Coudres (1741), La Malbaie (1774), Saint-Urbain (1827), Sainte-Agnès (1833) et Saint-Fidèle (1855). En 1790, la population de Char-

Tableau 1

Actes d'état civil relatif aux Autochtones de Charlevoix, par paroisse et par période chronologique (1680-1859)

Nom de la paroisse	1680-1699	1700-1719	1720-1739	1740-1759	1760-1779	1780-1799	1800-1819	1820-1839	1840-1859	Total
Baie-Saint-Paul (1681)	8	22	6	13	11	11	14	17	3	105
Île-aux-Coudres (1741)				1		1		2		4
La Malbaie (1774)					2	10	10	45	13	80
Les Éboulements (1736)			1	1	4	3		1		10
P-R-St-François (1733)					1					1
Saint-Fidèle (1855)										
Saint-Urbain (1827)								6	9	15
Sainte-Agnès (1833)								6	3	9
Actes autochtones	8	22	7	15	18	25	24	77	28	224
Nombre total d'actes**	78	233	586	1221	2045	4292	7533	13645	18788	48421
Proportion (1000 actes)	102	94	12	12	9	6	3	6	1	5

** Avant 1800, le nombre total d'actes provient des relevés du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal. Après 1800, ces données sont extraites du volume *Recensement du Canada, 1871, vol. V, État par circonscriptions territoriales du mouvement de la population catholique de la province de Québec.*

levoix compte près de 3 000 habitants et elle progresse rapidement pour atteindre quelque 8 385 personnes en 1831. Quelle place occupe les Autochtones dans les registres paroissiaux de la population de Charlevoix?

Les registres d'état civil des paroisses de Charlevoix permettent d'évaluer sommairement l'importance des Autochtones dans la région et la nature des groupes autochtones qui fréquentent cette région. Un dépouillement systématique des registres paroissiaux des paroisses de Charlevoix a été effectué pour la période 1680-1859 afin d'y repérer toutes les mentions autochtones dans les registres. Le nombre d'actes relatifs aux Autochtones de Charlevoix, distribué par paroisse et par période chronologique apparaît au tableau 1.

De 1680 à 1859, les registres paroissiaux de Charlevoix enregistrent plus de 48 000 actes de baptêmes, mariages et sépultures. De ce nombre, seulement 224 concernent des Autochtones pour une moyenne à peine supérieure à un acte par année. C'est donc dire que les actes relatifs aux Autochtones sont relativement rares dans les registres des paroisses de Charlevoix. La proportion d'acte varie considérablement en fonction de la période chronologique. Au cours de la période 1680-1719, près de 10% des actes enregistrés concernent des Autochtones alors que cette proportion chute

à moins de 1% à compter des années 1760. De 1680 à 1719, le prêtre de Baie-Saint-Paul se déplace occasionnellement à la Malbaie pour y baptiser des enfants autochtones. D'ailleurs, en 1718, le curé Jorian va se rendre jusqu'à Chicoutimi pour y rencontrer les Autochtones de la Traite de Tadoussac qui ne profitent plus de l'assistance des missionnaires jésuites. À compter de 1720, le jésuite Laure accepte de prendre charge des missions de la Traite de Tadoussac. Désormais, les Montagnais ne fréquentent que rarement les paroisses de la région de Charlevoix pour y faire enregistrer leurs naissances car ils ont un prêtre qui les visitent chaque année dans les postes de traite de Chicoutimi, de Tadoussac et des Îlets Jérémie. Dès lors, le nombre d'actes autochtones consignés dans les registres de Charlevoix chute drastiquement.

Les actes relatifs aux autochtones se trouvent principalement dans deux paroisses : celle de Baie-Saint-Paul (105 actes) et de La Malbaie (80 actes). À Baie-Saint-Paul, les actes autochtones s'y retrouvent lors de la période initiale de peuplement (avant 1740). Quant à la paroisse de La Malbaie, on y note une recrudescence des actes autochtones entre 1820 et 1839 (45 actes). Cette situation laisse présumer qu'un nouveau groupe fréquente dorénavant la paroisse de La Malbaie. Au début du XIX^e siècle, les Malécites de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick se

mettent à fréquenter plus intensivement la rive sud du Saint-Laurent. Certains Malécites traversent même sur la rive nord au grand déplaisir des agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des Montagnais¹⁵. D'ailleurs, en 1835, l'arpenteur W.H. Davies signale qu'un groupe de Malécites vient tous les ans clandestinement sur le territoire accordé par bail à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il paraît plausible de croire que le nombre accru d'actes autochtones à La Malbaie pour la période 1820-1839 trouve son explication par la présence de familles malécites (tableau 2).

Le nombre total d'actes attribués à des Autochtones s'élève à 224 dans les registres paroissiaux de Charlevoix. De ces 224 actes, 106 d'entre eux (47%) ne donne aucune information sur la nature du groupe autochtone. Dans bien des cas, le rédacteur de l'acte indique simplement qu'il s'agit de « sauvages ». Et dans certains cas (26), seule la nature du patronyme permet d'associer ces actes à des Autochtones. En définitive, seulement 118 actes (53%) fournissent une indication précise sur la nation autochtone qui fréquente les paroisses de Charlevoix. Les registres d'état civil de Charlevoix permettent de constater que le groupe Micmac (56 actes) paraît être le groupe qui fréquente le plus les paroisses de Charlevoix. Utilisant des canots spécialement adaptés au fleuve Saint-Laurent, les Micmacs effectuent de grands trajets

Tableau 2 :

Nombre d'actes d'état civil relatifs aux Autochtones, par nation et par période chronologique (1680-1859)

Nom de la nation autochtone	1680-1699	1700-1719	1720-1739	1740-1759	1760-1779	1780-1799	1800-1819	1820-1839	1840-1859	Total
Abénaquis				1		2	4	9	4	20
Algonquin				1	1			1		3
Eskiman (Gaspésien)	4									4
Huron									1	1
Iroquois							2			2
Malécite						1	1	5	1	8
Micmac	3	9	1	3	2	11	12	14	1	56
Missouri			1							1
Montagnais	1	10	1		1	2	3	4		22
Papinachois				1						1
Sauvage			4	9	12	5	2	41	7	80
Indéterminé		3			2	4		3	14	26
Total	8	22	7	15	18	25	24	77	28	224

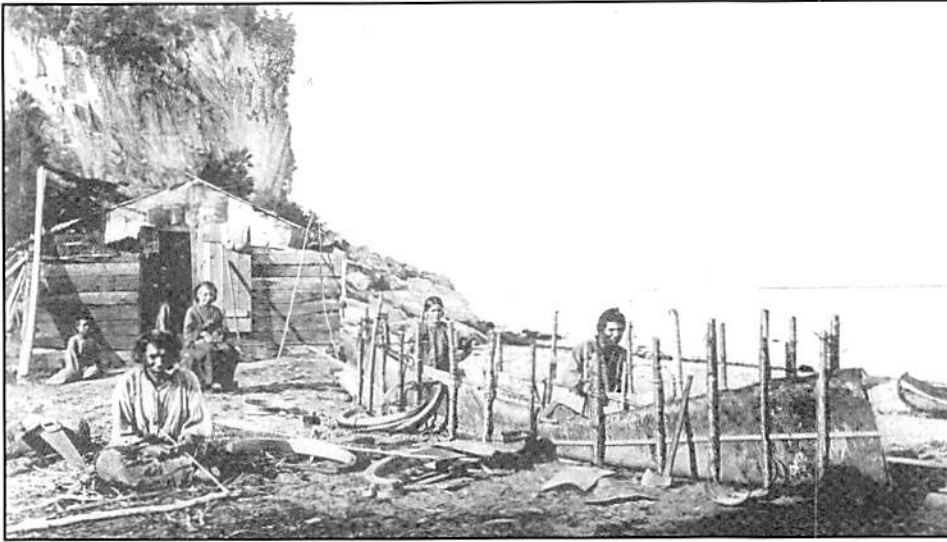


Figure 4 - Amérindiens au quai de Pointe-au-Pic vers 1863

sur cette voie maritime qu'ils maîtrisent particulièrement (figure 4). Par exemple, en 1795, Jacques Cauchet, Micmac du Cap-Breton, est inhumé à Baie-Saint-Paul; en 1796, Jean-Noël et Véronique Quatrepatte, son épouse, de Restigouche, passent l'hiver dans Charlevoix, et en mars 1809, M-Anne Barnabé, épouse de Jean-François Charlemagne, de Halifax, est inhumée à Baie-Saint-Paul. Plusieurs Micmacs se rendent dans la région de Québec au cours de la période estivale, certains en profitent pour effectuer leur pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré¹⁶. De toute évidence, les Micmacs de la péninsule gaspésienne et des provinces maritimes profitent de leur passage dans Charlevoix pour y consigner les baptêmes et sépultures qui surviennent au gré de leur passage.

Le groupe Montagnais semble relativement absent des registres d'état civil des paroisses de Charlevoix. Plusieurs actes montagnais sont rédigés lors de la période 1680-1719 avant que le père Laure (1720) ne s'établisse définitivement parmi eux. En certaines occasions, des couples montagnais de la Haute-Côte-Nord se rendent à La Malbaie pour y procéder à l'enregistrement d'une naissance. En 1815, Vallier Kakussikutik, en 1819, Basile Kakapetekueuet, et en 1822, Laurent Iskuamiskuiriniu se rendent à La Malbaie y rencontrer le curé Le Courtois. Ce prêtre les connaît bien car il fut déjà chargé des missions montagnaises entre 1799 et 1814. Signalons égale-

ment certains Montagnais qui ne sont pas clairement identifiés comme tel dans les actes d'état civil. À La Malbaie, en 1824, Barthélemy Hervieux, un « sauvage » vraisemblablement d'origine montagnaise, y est inhumé à l'âge de 36 ans, et en septembre 1826, deux couples sauvages de Tadoussac enregistrent des naissances au même endroit. Les Montagnais fréquentent sûrement le secteur est de Charlevoix lors de leurs activités de chasse et de pêche et c'est pourquoi il n'est guère surprenant d'en rencontrer quelques uns dans les registres de la paroisse de La Malbaie. De façon générale, les Montagnais attendent simplement le passage de leur missionnaire dans les postes de traite de Tadoussac et des Îlets Jérémie pour y enregistrer les événements d'état civil les concernant.

À compter du XIX^e siècle, deux autres groupes autochtones semblent faire leur apparition dans les paroisses de Charlevoix, à savoir les Abénaquis et les Malécites. Certains abénaquis de la région trifluvienne fréquentent la région. En 1805, à Baie-Saint-Paul, Jean-Baptiste et Louise, sauvages abénaquis de Saint-François-du-Lac, y enregistrent la naissance de Rosalie, leur fille. Au cours des années 1830, un certain Noël Paulliche fréquente la région de Saint-Urbain. En 1841, il se trouve inscrit sur une liste nominale des Abénaquis du village de Bécancour¹⁷. Certains Abénaquis fréquentent donc la région de Charlevoix mais leur présence semble relativement peu

importante. D'ailleurs, plusieurs de ces Abénaquis semblent plutôt appartenir à la nation malécite. En 1844, un abénaquis du nom de Paul Joseph épouse une jeune canadienne, Élisabeth Therrien, de la pointe aux Bouleaux. Au recensement de 1861, le jeune couple réside sur la réserve malécite de Viger, sur la rive sud du Saint-Laurent¹⁸. Toujours en 1844, le curé Bourret de La Malbaie attribue des origines abénaquises à Guillaume Nicolas alors que celui-ci apparaît sur la liste nominale des Malécites du district de Québec en 1845¹⁹. Certaines déclarations abénaquises semblent plutôt associées à la nation malécite. De plus, certaines déclarations « sauvages » de la période 1820-1859 seraient manifestement malécite. En octobre 1822, à La Malbaie, le curé Le Courtois, qui possède d'excellentes connaissances des groupes autochtones, attribue des origines malécites à Noël Thomas alors qu'en décembre 1822, le curé Duguay indique simplement que Noël Thomas est d'origine « sauvage ». De 1820 à 1859, les curés de Charlevoix ont une certaine méconnaissance des groupes autochtones qui fréquentent la région. Plusieurs actes d'état civil attribués à des « Sauvages » paraissent appartenir à des membres de la nation malécite. De toute évidence, le groupe malécite fréquente assidûment le comté de Charlevoix au cours de la période 1820-1850. Certains livres de comptes de marchands de La Malbaie permettent de confirmer une présence malécite dans Charlevoix à compter des années 1820. Le 25 octobre 1825, le marchand Amable Bélair fait dresser l'inventaire de ses biens et une vingtaine de Malécites figurent parmi ses débiteurs²⁰. De toute évidence, les Malécites s'approvisionnent auprès de marchands locaux avant de fréquenter l'arrière-pays charlevoisien.

En 1835, l'arpenteur W.H. Davies signale la rencontre de chasseurs hurons dans les profondeurs de Saint-Urbain. Le relevé autochtone des registres paroissiaux n'atteste pas d'une présence huronne dans la région de Charlevoix. Abstraction faite de l'acte de mariage de François Gros-Louis, huron de Lorette, et de Marie Simard, célébré à Baie-Saint-Paul le 28 novembre 1849,

aucune présence huronne n'est relevé dans les registres paroissiaux de Charlevoix. L'absence d'actes sur les Hurons de Lorette ne signifie pas pour autant qu'ils ne fréquentent pas l'arrière-pays de Charlevoix. En effet, les chasseurs hurons de Lorette chassent rarement accompagnés des membres de leurs familles, femmes et enfants. De ce fait, ils n'ont guère l'occasion d'enregistrer des actes d'état civil dans les registres de Charlevoix.

Les registres d'état civil de Charlevoix attestent d'une certaine présence montagnaise dans la partie est de la région de Charlevoix (La Malbaie), de migrations saisonnières des Micmacs de la péninsule gaspésienne sur les rives du Saint-Laurent ainsi que d'une présence ponctuelle des Abénaquis et des Malécites dans les terres de chasse des Montagnais dans le secteur de La Malbaie (1820-1849). La consultation des registres paroissiaux de Charlevoix permet de constater que la plupart des enregistrements impliquent des couples qui ne sont que de passage dans la région. Cependant, quelques familles autochtones sont établies dans la région charlevoisienne: Noël Etienne, de 1829 à 1841, Noël Paulishe, de 1831 à 1835, François Etienne, de 1831 à 1838, Jean-Baptiste Paul, de 1848 à 1855, et tout particulièrement la famille Nepton à compter des années 1820. Ces familles autochtones semblent vivre de façon permanente au sein de la population charlevoisienne.

2.3 Les Autochtones dans les recensements nominatifs de Charlevoix (1852-1911).

Le 30 août 1851, le Parlement du Canada-Uni adopte un projet de loi pour pourvoir à la réalisation de recensements périodiques qui s'effectueront tous les dix ans²¹. Le Gouverneur procède à la nomination des commissaires de recensement pour chaque comté de cette province (district de recensement). Le commissaire de recensement effectue lui-même la nomination des agents recenseurs de chaque paroisse ou canton (sous-district de recensement). Le recenseur remplit fidèlement les formulaires qu'il remettra au

commissaire de recensement. Lorsque le Commissaire reçoit les formules nominatives de recensement, il s'empresse de les examiner pour s'assurer qu'elles sont adéquatement remplies. Dès lors, il expédie les formulaires de recensement au bureau d'enregistrement. Les formules nominatives de recensement font l'objet de tableaux statistiques qui seront soumis au parlement provincial. En définitive, il est possible d'utiliser deux sources d'archives pour identifier les Autochtones dans les recensements nominatifs : les tableaux statistiques qui identifient le nombre d'autochtones par sous-district de recensement et les cédulas nominatives qui permettent d'obtenir des informations précises sur chacun des individus. Les recensements nominatifs des paroisses du comté de Charlevoix permettent donc d'identifier les familles autochtones qui résident de façon permanente dans la région. Sont-elles nombreuses à résider de façon permanente dans le comté de Charlevoix et dans quelle paroisse résident-elles?

En janvier 1852, le recensement statistique des paroisses de Charlevoix dénombre 13 041 personnes. Seulement trois autochtones sont identifiés dans les tableaux statistiques du recensement de 1852 et ils résident dans la paroisse de Baie-Saint-Paul²². La consultation des formulaires nominatifs de recensement signale les noms de François Gros-Louis, chasseur âgé de 56 ans, et de Marie Simard, son épouse, âgée de 49 ans, ainsi que de Thomas et Joseph Gros-Louis, tous deux natifs de l'Ancienne-Lorette²³. La présence d'une famille de chasseurs hurons dans la paroisse de Baie-Saint-Paul permet de croire que cette famille fréquente l'arrière-pays comme territoire de chasse. La consultation des recensements nominatifs nous a également permis de repérer deux autres familles autochtones dans les paroisses de Charlevoix, familles que le recenseur a omis d'indiquer comme de souche autochtone. Dans la paroisse de Sainte-Agnès, un certain Jean Paul, cultivateur, natif de la Rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), époux de Geneviève Godreau, s'y trouve recensé avec deux jeunes enfants²⁴. Le

jeune couple s'est marié à La Malbaie le 2 mai 1848, mais rien n'atteste dans l'acte de mariage qu'il est d'origine autochtone. Cependant, le 9 octobre 1848, le curé Beaudry, de La Malbaie, précise que Jean-Baptiste Paul est d'origine sauvage, et le 8 avril 1850, le curé Bégin, de La Malbaie, atteste qu'il exerce des activités de chasseur. De toute évidence, Jean-Baptiste Paul serait natif du Nouveau-Brunswick, vraisemblablement d'origine malécite, et il s'est marié à une jeune canadienne de la paroisse de La Malbaie. À compter de 1855, la famille Paul quitte la région de Charlevoix pour s'établir dans la région de Roberval.

Les formulaires de recensement nominatif de la paroisse de Saint-Urbain révèlent la présence d'une autre famille autochtone, celle des Nepton. L'agent recenseur inscrit un chef de famille du nom de Cécile Piquard (Picard), âgée de 60 ans, avec trois de ses enfants, Georges (17 ans), Théodule (11 ans) et Pierre Norton (6 ans) (Nepton)²⁵. La famille Nepton est présente dans le comté de Charlevoix dès 1819 alors qu'Xavier Nepton, sauvage du golfe Saint-Laurent, et Marie-Anne Chaougoïnette, algonquienne de Trois-Rivières, son épouse, sont de passage à Baie-Saint-Paul pour y faire baptiser leur fille Angélique²⁶. Xavier Nepton possède un frère prénommé Jean, un abénaquis de la rivière Saint-Jean, qui se marie au village de Lorette le 21 juillet 1823 à une huronne du nom de Cécile Picard. Dès 1827, le couple Nepton-Picard s'implante dans le comté de Charlevoix alors qu'ils y font baptiser leur fille Ursule le 15 juillet 1827. En 1831, on retrouve le jeune couple dans le secteur de Saint-Urbain car Cécile Picard y apparaît à titre de marraine de l'enfant de Noël Paulishe. En 1836, Agnès Nepton, mère d'Xavier et de Jean Nepton, est inhumée dans la paroisse de Saint-Urbain. Les enfants de Jean Nepton et d'Ursule Picard se marient tous dans la région de Saint-Urbain : Ursule Nepton le 21 septembre 1841 à Paul Duchesne, Charles Nepton le 25 novembre 1851 à Joséphine Girard, Georges Nepton le 17 novembre 1857 à Philomène Duchesne, Théodule Nepton le 10 janvier 1865 à Appoline Gagné, et Pierre Nepton le 16

janvier 1872 à Célestine Dufour. Tous les enfants Nepton choisissent leurs conjoints au sein de la population canadienne.

L'acte 14 & 15 Victoria, chapitre 49 (1851) prévoit la réalisation d'un recensement nominatif pour le mois de janvier 1861. La publication des tableaux statistiques du recensement de 1861 permet de constater que la population totale du comté de Charlevoix s'élève à 15 223 personnes et que seulement 10 autochtones y sont recensés. Ces autochtones résideraient dans la paroisse de Sainte-Agnès²⁷. La consultation du recensement nominatif de Sainte-Agnès ne nous a pas permis de les repérer. Cependant, 10 autochtones ont été identifiés dans le recensement nominatif de la paroisse de Saint-Urbain. De toute évidence, il semble bien qu'il y ait eu une erreur d'impression dans les tableaux statistiques de recensement. Les couples autochtones recensés à Saint-Urbain sont Georges Nepton, cultivateur et Philomène Duchesne, son épouse, ainsi que Charles Nepton, chasseur et Joséphine Girard, son épouse²⁸. L'agent recenseur précise qu'il a désigné par « IND. » les Indiens qui sont des descendants des Hurons alliés avec des Canadiens. Aucune autre famille autochtone ne résiderait alors dans le comté de Charlevoix.

À la suite de la ratification de l'acte de l'Amérique du Nord britannique (30 & 31 Vict., chap. 3, art. 91), le gouvernement fédéral possède le pouvoir d'effectuer des recensements sur l'ensemble du territoire canadien. Le 12 mai 1870, le Parlement ratifie un projet de loi qu'il intitule « Acte concernant le premier recensement » (33 Vict. chap. 21). En janvier 1871, le Gouverneur général du Canada procède à la nomination des commissaires recenseurs de chacun des districts de recensements. Une proclamation du Conseil privé détermine l'époque fixée pour la confection du recensement au plus tard pour le premier jour de mai 1871. La population totale du comté de Charlevoix s'élève à 15 611 personnes et seulement 13 personnes y sont identifiées comme d'origine autochtone. Parmi celles-ci, 12 d'entre elles sont

recensées dans la paroisse de Saint-Fidèle²⁹. L'agent recenseur identifie les familles d'Étienne Denis, de Jean Denis et de Laurent Athanase comme d'origine sauvage et vivant d'activités de la chasse³⁰. Certains documents d'archives permettent de croire que ces familles autochtones sont d'origine malécite³¹. Le recensement statistique du comté de Charlevoix signale également la présence d'une personne autochtone dans la paroisse de Saint-Urbain. L'agent recenseur attribue des origines sauvages à Pierre Nepton, mais donne des origines françaises à Georges et Théodule Nepton, ses frères, qui demeurent également dans la paroisse de Saint-Urbain³². Georges Nepton, qualifié de cultivateur chasseur, déclare qu'il a récolté 12 peaux de castor, 1 peau de rat musqué, 1 peau de vison de 2 peaux de cervidés au cours de la dernière année, Théodule Nepton, cultivateur, ne déclare aucune récolte de fourrures et Pierre Nepton, qualifié de chasseur, aurait seulement récolté 6 peaux de castor, 1 peau de vison et 1 peau de cervidé. Ces déclarations laissent supposer que les membres de la famille Nepton accordent de moins en moins d'importance à leurs activités de chasse et de piégeage.

Au recensement de 1881, la population du comté de Charlevoix grimpe à 17 901 personnes dont 97,4% sont d'origine française. Les tableaux statistiques de la population de Charlevoix n'indiquent que 8 personnes d'origine autochtone. Quatre personnes sont recensées dans la paroisse de Saint-Urbain alors que quatre autres le sont dans la paroisse de Pointe-au-Pic³³. La famille de Théodule Nepton réside toujours dans la paroisse de Saint-Urbain et le recenseur le qualifie d'origine sauvage exerçant des activités de cultivateur et de chasseur³⁴. Dans la paroisse de Pointe-au-Pic, un chasseur malécite du nom de Nicolas Aubin y est recensé en compagnie de Marie Deroches, son épouse d'origine française, et de deux jeunes enfants³⁵. Nicolas Aubin habitait la paroisse de Charlesbourg avant d'épouser Marie Deroches à La Malbaie le 18 septembre 1872.

En 1891, le gouvernement fédéral ef-

fectue quelques changements au formulaire de recensement. La variable « origine ethnique » est remplacée par celle du « lieu de naissance ». Dès lors, il devient impossible d'utiliser les tableaux statistiques du recensement de 1891 pour identifier les personnes de souche autochtone. Il est cependant possible de consulter les formulaires de recensement nominatif pour identifier ces familles autochtones. Dans la paroisse de Pointe-au-Pic, on y retrouve la famille de Nicolas Aubin, 42 ans, et de Marie Deroches, son épouse, 42 ans, ainsi que de leurs six enfants³⁶. L'agent recenseur le qualifie de menuisier et non plus de chasseur. À Saint-Urbain, la famille de la veuve de Théodule Nepton, dont le fils aîné se déclare cultivateur, ainsi que la famille de Georges Nepton, chasseur sauvage, habitent toujours dans cette paroisse. L'agent recenseur, F. H. Girard, précise qu'il a été obligé de faire 48 milles pour recenser la famille de Georges Nepton³⁷. De toute évidence, cette famille d'origine autochtone réside dans l'arrière-pays charlevoisien.

Le 19 janvier 1901, le Canada Gazette publie une proclamation émanant du Gouverneur en conseil pour la réalisation d'un recensement prévu pour le 31 mars 1901. Les rapports statistiques de la population du comté de Charlevoix évaluent à 19 334 le nombre de personnes recensées dans ce district de recensement. Seulement 13 personnes y sont dites de souche autochtone, 7 dans la paroisse de Saint-Urbain et 6 dans la paroisse de Pointe-au-Pic³⁸. La consultation des formulaires de recensement de la paroisse de Saint-Urbain permet d'identifier trois familles qui seraient de souche autochtone, celles de Clovis Nepton, de Joseph Nepton et de Jean-Baptiste Philippe, qu'on dit d'origine abénaquise³⁹. Dans la paroisse de la Pointe-au-Pic, on y retrouve également une famille autochtone, celle de Nicolas Aubin, menuisier, que le recenseur indique comme d'origine micmaque⁴⁰. Les formulaires de recensement nominatif identifient 18 personnes de souche autochtone.

Au recensement de 1911, la population du comté de Charlevoix s'élève à 20 637 personnes et les tableaux sta-

tistiques précisent qu'il n'y aurait qu'un seul autochtone résidant dans les paroisses du comté de Charlevoix⁴¹. Cette personne réside à Saint-Urbain et la consultation des formulaires de recensement a permis d'identifier Philomène Philippe, une abénaquise qui exerce le métier de cuisinière dans une maison privée de cette paroisse⁴². Cependant la consultation des formulaires de recensements a permis de constater que les agents recenseurs ont omis de comptabiliser plusieurs autochtones dans leurs relevés statistiques. En effet, la famille Aubin (9 individus) réside toujours à Pointe-au-Pic⁴³ alors que la famille Nepton (19 individus) est toujours présente à Saint-Urbain⁴⁴. De plus, une nouvelle famille autochtone se serait installée dans le secteur de Saint-Urbain, celle de Jean Bastien et de Marguerite Robertson⁴⁵. Jean Bastien, que l'on qualifie de Métis, y occupe un emploi de gardien de club⁴⁶.

En définitive, les recensements nominatifs réalisés dans le comté de Charlevoix de 1852 à 1911 indiquent clairement que peu d'autochtone résident de façon permanente parmi la population canadienne. Hormis quelques familles, notamment les Nepton de Saint-Urbain et les Aubin de Pointe-au-Pic, la présence autochtone en Charlevoix est quasi inexistante.

2.4 Les rapports annuels des Affaires indiennes (1864-1912)

La collection des rapports annuels des Affaires Indiennes débute en l'année 1864. Les premiers rapports annuels ne fournissent aucune information sur les autochtones du comté de Charlevoix. Le 30 août 1895, l'agent Antoine O. Bastien, du village de Lorette, fournit son rapport annuel au surintendant des affaires indiennes. En cette occasion, il précise que les autochtones de Charlevoix relèvent de son agence. Il signale que 30 Micmacs et Abénaquis résident dans le comté de Charlevoix et qu'ils vivent de chasse et de pêche tout en cultivant de petites portions de terre. L'agent signale qu'une somme de 5 \$ a été accordée à la veuve de Théodule Nepton et à Jean-Baptiste Philippe, deux abénaquis qui résident à Saint-Urbain. En 1897, l'agent Bas-

astien précise que 18 Abénaquis résident à Saint-Urbain. À chaque année, le département des affaires indiennes leur fournit de l'assistance en raison de leur extrême pauvreté. En 1902, le rapport des affaires indiennes signale la présence de 15 Abénaquis dans la paroisse de Saint-Urbain, qu'ils y mènent une vie misérable, que le curé Girard est attentif à leurs besoins et qu'il notifie l'agent des affaires indiennes des besoins nécessaires à leur survie. En 1907, l'agent des affaires indiennes signale la présence d'une famille abénaquise et d'une famille montagnaise à Saint-Urbain. En 1909, la paroisse de Saint-Urbain compterait 5 familles autochtones sur son territoire, l'une est abénaquise et les quatre autres montagnaises. En 1913, le groupe d'autochtones résidant à Saint-Urbain s'élève à 38 individus. De 1895 à 1913, l'agent des affaires indiennes fournit régulièrement des informations sur les familles autochtones de Saint-Urbain car celles-ci vivent dans une grande pauvreté. Le Ministère des affaires indiennes leur accorde de l'assistance financière sous la recommandation du père Girard, curé de Saint-Urbain⁴⁷.

3.0 La présence autochtone sur la rive ouest du Saguenay

Dès le début du XVIII^e siècle, les autorités coloniales françaises reconnaissent que seuls les Montagnais ont le droit de chasser sur les terres de la Traite de Tadoussac. Les limites de la Traite de Tadoussac s'étendent depuis le bas de la seigneurie des Éboulements qui est vis-à-vis la pointe du nord-est de l'île aux Coudres jusqu'au cap des Cormorans près de Sept-Îles. Seuls les Montagnais profitent de droits exclusifs de chasse et de pêche sur la portion est du comté de Charlevoix. D'ailleurs, en 1835, l'arpenteur Davies signale que des Malécites viennent tous les ans **clandestinement** sur le territoire accordé en location à la Compagnie de la Baie D'Hudson pour y faire la chasse aux castors. En 1842, le gouvernement du Canada-Uni décide de modifier les privilèges accordés à la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Le gouvernement se donne la possibilité d'octroyer des concessions forestières à des entrepreneurs et d'accorder des terres à

des exploitants agricoles. À compter de 1842, le territoire situé sur la rive ouest du Saguenay est ouvert au peuplement et des colons, entrepreneurs forestiers et travailleurs saisonniers affluent sur les terres des Montagnais. Plusieurs autochtones se rendent maintenant travailler et chasser sur les rives du Saguenay. En 1852, les familles de Joseph Nicolas et de Laurent Denis, d'origine abénaquise, sont recensées au Petit Saguenay⁴⁸. Ces familles ont vraisemblablement fréquenté les paroisses de Charlevoix avant de s'implanter sur les rives du Saguenay. À compter de 1842, les Montagnais ne sont plus seuls à exploiter de plein droit les rives du Saguenay.

3.1 La distribution des territoires de chasse autochtone sur la rive nord du Saint-Laurent d'après les recherches ethnographiques de Franck G. Speck (1915-1917)

En 1927, l'anthropologue Frank G. Speck publie le résultat de ses études ethnographiques sur les bandes montagnaises du Lac-Saint-Jean, de Chicoutimi et de Tadoussac-Escoumins. Les territoires de chasse familiaux des Montagnais du Lac Saint-Jean et de la rivière Saguenay sont bien illustrés dans les travaux de Speck. Une carte géographique distingue nettement les territoires occupés par les groupes qui avoisinent les Montagnais du Lac-Saint-Jean (figure 5). À l'ouest, on retrouve les Hurons de Lorette qui occupent le territoire situé entre la rivière Saint-Maurice et la rivière Montmorency. La ligne de partage des eaux du plateau laurentien servirait de frontière naturelle entre les Montagnais du Lac-Saint-Jean et les Hurons de Lorette. Dans la partie ouest de Charlevoix, aucune indication n'apparaît sur le groupe autochtone qui fréquente ce territoire. Certaines familles huronnes, dont la famille Gros-Louis, se rendraient chasser au nord-est des lacs Vert et des Neiges, à proximité de Charlevoix (figure 6)⁴⁹. Quant à la partie est de Charlevoix, Speck précise que cette région est fréquentée par des autochtones appartenant à la nation montagnaise.

La carte de Speck permet de constater que le territoire situé du côté ouest de

Moreau. Lors des recensements de 1881 et 1891, il réside à l'Anse-Saint-Jean dans la famille de Flavien Moreau. En 1901, il réside toujours à l'Anse-Saint-Jean chez Éléonore Gravelle, veuve de Flavien Moreau et le recenseur le qualifie de chasseur⁵⁸. En 1911, Flavien Saint-Onge est toujours célibataire et il loge chez David Perron l'hôtelier. Le recenseur de l'Anse-Saint-Jean le qualifie de chasseur montagnais⁵⁹. D'après les notes ethnographiques de Speck, Flavien Saint-Onge chasse principalement du côté nord de la rivière Saguenay en face de Chicoutimi mais il trappe occasionnellement du côté sud du Saguenay entre le Petit Saguenay et la rivière Noire à Saint-Siméon.

L'étude de Speck attribue un vaste territoire compris dans le comté de Charlevoix à un montagnais du nom d'Édouard Moreau (no 65). Selon Speck, Édouard Moreau serait le fils de Flavien Moreau (no 63). Lors de son mariage célébré le 28 février 1870 à Grande-Baie, Édouard Moreau précise qu'il est bien le fils de Flavien Moreau, maître chasseur. Il unit alors ses destinées à Délima Gagnon, fille de Charles Gagnon et de Félicité Lavoie. Au recensement de 1871, il réside à l'Anse-Saint-Jean et déclare comme récolte de fourrures : 16 peaux de castor, 10 peaux de rats musqués, 5 peaux de vison, 1 peau de loutre, 5 peaux de martres, 2 peaux d'ours et 9 peaux de cervidés. Édouard Moreau s'est remarié en 1877 à Betsiamites à une montagnaise du nom de Christine Rock, et en 1895 à Elmina Lavoie, de la paroisse de Sainte-Agnès. Lors des recensements de 1891 et 1901, Édouard Moreau réside dans la paroisse de l'Anse-Saint-Jean et il est toujours qualifié de chasseur. Au recensement de 1911, il est établi aux Escoumins à titre de chasseur indien⁶⁰. En 1918, Raoul Moreau, fils d'Édouard Moreau, se marie à La Malbaie, et le prêtre officiant les qualifie tous deux de chasseurs. Édouard Moreau est décédé à Baie-Saint-Paul en 1932. Selon Speck, le territoire de chasse d'Édouard Moreau couvrirait tout le territoire compris entre la rivière noire près de Saint-Siméon jusqu'à la rivière du Gouffre près de Baie-Saint-Paul.

L'analyse minutieuse des notes de recherches de Frank G. Speck sur certains territoires de chasse situés sur les rives du Saguenay permet de constater que ses informations rejoignent les informations généalogiques que nous possédons sur les familles montagnaises du Saguenay. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, certaines familles montagnaises, associées à la famille Moreau, fréquentent les territoires de chasse compris entre la rivière du Gouffre et la rivière Saguenay. Lors du passage de Speck dans la région (1915-1917), ces territoires de chasse paraissent laissés à l'abandon.

La carte de Speck reste relativement muette sur un secteur particulièrement giboyeux de la région de Charlevoix, c'est-à-dire les Grands Jardins. Avant la création du parc des Laurentides (1895), plusieurs autochtones fréquentent assidûment cette région. Pierre Nepton, natif de Saint-Urbain, aurait fréquenté le lac à la Bouillie et il prétendait qu'il y avait une si grande quantité de truite dans ce lac qu'il bouillait. Plusieurs anciens toponymes des Grands Jardins tirent leur origine de noms d'Autochtones. Les lacs identifiés comme Odette et Muscat s'appelaient autrefois les lacs à Michel car le Montagnais Michel Denis chassait dans ce secteur. Un autre Montagnais, Jacques Bacon, campait chaque été avec sa famille au bord du lac à Jacques (Jack), aujourd'hui connu sous le nom de Faguet⁶¹. Un long portage appelé « chemin des Bacon » occupe l'actuelle route 60 entre La Roche et le lac à Jack. Les règlements du nouveau parc des Laurentides entraînent l'exclusion des Autochtones qui y vivent de chasse, de pêche et de piégeage. Ils sont désormais engagés comme guides ou gardiens par des sportsmen qui apprécient leur savoir-faire en forêt.

Conclusion

La présence autochtone est omniprésente dans le comté de Charlevoix du XVIII^e au XX^e siècle. En 1733, l'Intendant de la Nouvelle-France réserve l'accès de la portion est de Charlevoix aux détenteurs du bail de la Traite de Tadoussac. Cette ordonnance interdit alors aux « sauvages » étrangers, notamment les Abénaquis et les Hurons, de chas-

ser à l'est de la seigneurie des Éboulements en délimitant de façon précise le territoire exclusif de chasse des Montagnais de la Haute-Côte-Nord.

La consultation de sources d'archives permet d'établir la nature des groupes autochtones qui fréquentent la région de Charlevoix. Certains rapports d'exploration, dont celui d'Andrews (1829) signale la présence d'Abénaquis, alors que celui de Davies (1835) indique des Malécites et des Hurons sur le territoire charlevoisien. L'utilisation des registres paroissiaux permet de constater que le nombre d'actes relatifs aux autochtones est peu considérable dans Charlevoix. Plusieurs groupes autochtones fréquentent la région de Charlevoix; les Micmacs y sont fréquemment désignés et leur présence s'explique par leurs déplacements sur les rives du Saint-Laurent. Les Micmacs ne fréquentent pas l'arrière-pays charlevoisien comme le font les Montagnais, les Abénaquis et les Malécites qui se trouvent également mentionnés dans les registres paroissiaux de Charlevoix. L'utilisation des recensements nominatifs des paroisses de Charlevoix confirme que peu d'autochtones résident de façon permanente dans le comté. Quelques rares familles s'y établissent au XIX^e siècle, notamment la famille Nepton à Saint-Urbain, et la famille Aubin, à Pointe-au-Pic.

L'étude de l'anthropologue Frank Speck illustre les limites des territoires de chasse familial sur la rive nord du Saint-Laurent. Du côté ouest de Charlevoix, Speck signale que les Hurons se rendent chasser jusqu'au nord-est du lac des Neiges, source de la rivière Montmorency, à la limite de Charlevoix. Les Hurons de Lorette ne paraissent guère avoir fréquenté assidûment la région de Charlevoix au fil des siècles. La ligne de partage des eaux du plateau laurentien servirait de frontière naturelle entre les Montagnais du Lac-Saint-Jean et les Hurons de Lorette. Dans la région de Charlevoix-Est, les travaux de Speck démontrent hors de tout doute qu'une famille montagnaise, les Moreau, chassent régulièrement dans cette région au XIX^e siècle. Au début du XX^e siècle, les membres de cette famille délaissent progressivement leurs activités de chasse et de piégeage dans la région.

- ¹ Roland Tremblay, *Les Iroquoiens du Saint-Laurent : Peuple du maïs*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2006, p. 35.
- ² Normand Perron et Serge Gauthier, *Histoire de Charlevoix*, Québec, PUL-IGRC, 2000, pp 52-54.
- ³ Raynald Parent, *Histoire des Amérindiens, du Saint-Maurice jusqu'au Labrador ; de la préhistoire à 1760*, vol. 1, pp 165-167.
- ⁴ Serge Goudreau, *L'exploration de la Côte-Nord et de la rivière Saguenay en 1731 : le journal de voyage de Louis Aubert de la Chesnaye*, Montréal, Archiv-histo, 2005.
- ⁵ Maurice Ratelle, *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours*, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987, p. 32.
- ⁶ Lettre du père Coquart, missionnaire jésuite de la Traite de Tadoussac, à Son Excellence James Murray, 12 mars 1765 (Bibliothèque et Archives Canada (BAC), RG 10, vol. 625, folio 182548-182552).
- ⁷ *Pétition of the Montagnais Tribe of Indians inhabiting the north shore of the St. Lawrence, or territory formerly designated by the name of the « King's Posts »*, Québec, Lovell & Gibson, 1847.
- ⁸ Appendice du XXXIII^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1824, appendice R, page 27.
- ⁹ Appendice du XXXVI^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1827, appendice M, pages 15 et 17.
- ¹⁰ Appendice du XXXVIII^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1829, appendice V, pages 102-103.
- ¹¹ Appendice du XL^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1831, appendice C, pages 13-15.
- ¹² Appendice du XLV^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1836, appendice BB, pages 179-188
- ¹³ *Journal d'exploration de la route Bagot par Jean-Baptiste Duberger, 1843* (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, greffe de l'arpenteur général, B. 19)
- ¹⁴ Le 10 juin 1841, le curé Bourret, de La Malbaie, procède au baptême de Monique Etienne, fille de Noël Etienne et de Geneviève Joseph-Marie, sauvages du Saguenay. Noël Etienne figure sur un recensement des indiens malécites et micmacs du district de Québec en 1844 (BAC, RG 10, vol. 747)
- ¹⁵ Ghislain Michaud, *Les gardiens des portages : l'histoire des Malécites du Québec*, Québec, Éditions GID, 2003, p. 196.
- ¹⁶ En juillet 1810, un jeune micmac se noie dans la rivière Blondelle sur la côte de Beupré alors que ses parents se rendent en pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beupré (registre de Saint-Joachim, 25 juillet 1810).
- ¹⁷ Retour nominal des sauvages abénaquis résident au village de Becancour qui ont coutume de recevoir les présents annuels de Sa Majestee pour l'année 1841 (BAC, bobine C-13418, RG10, volume 747). Noël Paulliche se marie à Bécancour le 24 mai 1823 à Marie-Françoise Metsalabalet.
- ¹⁸ Ghislain Michaud, op. cit., p. 252.
- ¹⁹ Census of the handering Indians of the Amalicate and Micmac tribes in the district of Quebec, 16 septembre 1845 (BAC, bobine C-13418, RG10, volume 747)
- ²⁰ BANQ, Inventaire des biens d'Amable Bélair et d'Anne Fraser, minutier du notaire Charles-Herménégilde Gauvreau, CN304,S9, 25 octobre 1825.
- ²¹ Acte pour pouvoir d'une manière plus efficace à faire le recensement périodique de cette province (1851) 14 & 15 Victoria, c. 49 (Canada).
- ²² *Census of the Canadas, 1851-2, Québec*, John Lovell, volume 1, tableau 1, pp 96-97)
- ²³ Recensement nominatif de Bale-Saint-Paul, 1852 (BAC, comté de Saguenay, bobine C-1137, sous-district 350, folio 71)
- ²⁴ Recensement nominatif de Sainte-Agnès, 1852 (BAC, comté de Saguenay, bobine C-1138, sous-district 357, folio 25)
- ²⁵ Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1852 (BAC, comté de Saguenay, bobine C-1137, sous-district 351, folio 27)
- ²⁶ Le mariage du couple Nepton-Chaouigoinette est enregistré à Trois-Rivières le 10 septembre 1816. Au recensement de 1852, le couple réside dans le canton de Tremblay au Saguenay (BAC, comté de Saguenay, bobine C-1138, sous-district 370, folio 7).
- ²⁷ *Recensement des Canadas, 1860-61*, Québec, S.B. Foote, 1863, volume 1, tableau 1, pages 12-13)
- ²⁸ Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1861 (BAC, comté de Charlevoix, bobine C-1274, sous-district 136, folio 308)
- ²⁹ Recensement du Canada, 1870-71, Ottawa, I.B. Taylor, 1873, volume 1, tableau III, pages 306-307.
- ³⁰ Recensement nominatif de Saint-Fidèle, 1871 (BAC, comté de Charlevoix, bobine C-10348, sous-district J, folio 14-15).
- ³¹ En effet, la famille de Laurent Athanase est recensée à Métis-sur-Mer en 1881 (BAC, microfilm C-13188, district 40, sous-district S, page 20). De plus, les familles Denis et Athanase apparaissent sur la liste des familles malécites qui ont droit à la distribution annuelle des sommes d'argent provenant de la vente de la réserve malécite du township de Viger de 1870.
- ³² Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1871 (BAC, comté de Charlevoix, bobine C-10347, sous-district D, folio 7 et 8).
- ³³ *Recensement du Canada, 1880-1881*, Ottawa, Maclean, Rogers & Co., 1882, volume 1, tableau III, pages 250-251.
- ³⁴ Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1881 (BAC, comté de Charlevoix, bobine C-13209, sous-district E, folio 42).
- ³⁵ Recensement nominatif de Pointe-au-Pic, 1881 (BAC, comté de Charlevoix, bobine C-13209, sous-district K, folio 13).
- ³⁶ Recensement nominatif de Pointe-au-Pic, 1891 (BAC, comté de Charlevoix, bobine T-6390, sous-district F, folio 16).
- ³⁷ Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1891 (BAC, comté de Charlevoix, bobine T-6390, sous-district L, folio 44 à 46).
- ³⁸ *Fourth census of Canada* (1901. Ottawa, S.E. Dawson, 1902, volume 1, tableau XI, pages 358-359.
- ³⁹ Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1901 (BAC, comté de Charlevoix, bobine T-6517, sous-district N-1, folio 5-12-13).
- ⁴⁰ Recensement nominatif de Pointe-au-Pic, 1901 (BAC, comté de Charlevoix, bobine T-6517, sous-district H, folio 4).
- ⁴¹ *Fifth census of Canada* (1911), Ottawa, C.H. Parmelee, 1913, volume II, tableau VII, pages 266-267.
- ⁴² Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1911 (BAC, comté de Charlevoix, bobine T-20419, sous-district 19, folio 9)
- ⁴³ Recensement nominatif de Pointe-au-Pic, 1911 (BAC, comté de Charlevoix, bobine T-20419, sous-district 23, pages 8 et 10).
- ⁴⁴ Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1911 (BAC, comté de Charlevoix, bobine T-20419, sous-district 19, folio 15).
- ⁴⁵ Recensement nominatif de Saint-Urbain, 1911 (BAC, comté de Charlevoix, bobine T-20419, sous-district 19, folio 4).
- ⁴⁶ Le mariage de Jean Bastien et de Marguerite Robertson a été célébré à Masteuiatsh le 1^{er} août 1898. Dès le mois de mai 1904, Jean Bastien occupe des fonctions de gardien de club près de Saint-Urbain.
- ⁴⁷ Les rapports des affaires indiennes sont tous disponibles sur le site internet de Bibliothèque et Archives Canada.
- ⁴⁸ Recensement nominatif de l'Anse-Saint-Jean, 1852 (BAC, comté de Saguenay, bobine C-1138, sous-district 366, folio 1).
- ⁴⁹ Frank G. Speck, *Huron Hunting Territories in Quebec*, dans *Indian Notes*, Museum of the American Indian, Heye Foundation, volume 4, pages 1-2.
- ⁵⁰ Frank G. Speck, *Family Hunting Territories of the Lake Saint John Montagnais and Neighboring bands*, dans *Anthropos*, volume 22, pages 402-403.
- ⁵¹ Le mariage de Joseph Moreau et de Marie Vollant a été célébré à Mingan le 27 mai 1822. En 1838, Joseph Moreau se remarie à Suzanne Tremblay, de La Malbaie.
- ⁵² Jacques Frenette, La pétition montagnaise du 1^{er} février 1843 : chasse, pêche et agriculture à la baie des Escoumins, dans *Recherches amérindiennes au Québec*, volume XXXIII, No 1, 2003, pages 105-114.
- ⁵³ Plan shewing the communication prayed for by the squatters of Anse St Jean between said Anse St Jean & the new line road leading from Ste Agnes of Murray Bay to Grand Bay in the Saguenay, explored in December 1858, by the undersigned J.B. Duberger (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, greffe de l'arpenteur général) PL-23-2-A.
- ⁵⁴ Recensement nominatif et agricole de l'Anse-Saint-Jean, 1861 (BAC, comté de Chicoutimi, bobine C-1276, sous-district 161, folio 203 et 265).
- ⁵⁵ Recensement nominatif et agricole de l'Anse Saint-Jean, 1871 (BAC, comté de Chicoutimi, bobine C-10348, sous-district A, tableau 1, folio 6 et 24 et tableau 5, folio 1 et 4).
- ⁵⁶ Recensement nominatif de l'Anse Saint-Jean, 1881 (BAC, comté de Chicoutimi & Saguenay, bobine C-13208, sous-district L, folio 6 et 7).
- ⁵⁷ Recensement nominatif de l'Anse-Saint-Jean, 1891 (BAC, comté de Chicoutimi & Saguenay, bobine T-6391, sous-district D, folio 28).
- ⁵⁸ Recensement nominatif de l'Anse-Saint-Jean, 1901 (BAC, comté de Chicoutimi & Saguenay, bobine T-6518, sous-district C-1, folio 8).
- ⁵⁹ Recensement nominatif de l'Anse-Saint-Jean, 1911 (BAC, comté de Chicoutimi et Saguenay, bobine T-20419, sous-district 3, folio 16).
- ⁶⁰ Recensement nominatif des Escoumins, 1911 (BAC, comté de Chicoutimi & Saguenay, bobine T-20420, sous-district 72, folio 18).
- ⁶¹ Francine Saint-Aubin, *Les Grands Jardins*, haut lieu de Charlevoix, Québec, Éditions GID, 2009, p. 23.

Nicolas Aubin, un Malécite à Pointe-au-Pic (1849-1925)

Par Christian Harvey

La mémoire autour de Nicolas Aubin peine à s'extraire du légendaire et de l'anecdote, à l'image du passé autochtone dans Charlevoix. L'écrivain canadien-anglais William Hume Blake évoque ainsi la force herculéenne d'Aubin, maintes fois révélée comme guide de chasse dans l'arrière-pays. Le poète Félix-Antoine Savard, comme d'autres, affirme qu'il serait d'une origine métisse. Des toponymes populaires comme le rang *Cache toé ben* ou *l'anse à Nicolas* semblent rappeler son passage dans différents secteurs de la région. En fait, qui fut ce personnage historique? Cette première et brève biographie permet de tracer le portrait bien plus précis d'un autochtone devenu à la fin du 19^e siècle un résident permanent de Charlevoix.

Un autochtone d'origine malécite

Nicolas Aubin est le fils de François Aubin, un Malécite, et d'Ursule André. Selon les informations tirées des recensements, il serait né le 14 mai 1849 au Nouveau-Brunswick. Son acte de baptême n'a pas, à ce jour, été retrouvé. Les informations colligées par les recenseurs apparaissent comme tout à fait vraisemblables et semblent être corroborées en regard de l'histoire familiale et de la nation malécite.



Nicolas Aubin

Les Malécites se désignent souvent eux-mêmes comme « des Indiens du fleuve Saint-Jean ». Ce cours d'eau qui traverse le Nouveau-Brunswick du nord au sud constitue le cœur de leur territoire traditionnel comprenant à l'origine une section de cette province des Maritimes, de l'État américain du Maine et de la rive sud du Saint-Laurent entre Lévis et Rimouski. Groupe nomade, les Malécites se déplacent au rythme des saisons tirant leur subsistance de la culture du maïs, de la pêche, de la chasse et de la cueillette. L'occupation progressive de ces territoires par des colons euro-canadiens au 19^e siècle rétrécit d'année en année leur territoire ancestral permettant de maintenir leurs activités traditionnelles.

C'est à cette époque que l'idée de créer une réserve malécite au Témiscouata germe dans la tête des autorités coloniales. Ce plan vise à contrecarrer l'appauvrissement de ce groupe en leur concédant des lots dans les cantons situés à l'arrière des seigneuries. Là, devenus sédentaires, ils pourront pratiquer une agriculture de subsistance. Le 15 mai 1827, la concession des terres est confirmée et consistera quelques mois plus tard à une réserve de terres située dans le canton Viger. L'opération n'est pas un grand succès. L'historien Jean-Charles Fortin explique que si les « Malécites semblent peu attirés par l'agriculture de subsistance, c'est sans doute qu'ils sont sollicités, comme leurs voisins Canadiens français, par des activités plus rentables. » D'où la reproduction pendant plusieurs années de ces mouvements saisonniers entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. Ce cheminement de plusieurs familles malécites semble correspondre à celui de la famille de Nicolas Aubin.

Les parents de Nicolas Aubin, François Aubin (désigné également sous le nom de Saint-Aubin ou de Thomas) et Ursule André, se marient le 9 janvier 1832, à l'Île-Verte, une paroisse de Té-

miscouata. L'acte révèle que les parents du marié, Joseph Saint-Aubin et Marie Bernard, et de la mariée, André Xavier et Madeleine Madame (décédée), demeurent dans les « Townships de la Paroisse de l'Île Verte ». L'année suivante, le 5 novembre 1833, un premier enfant (Pierre Thomas) est baptisé à Trois-Pistoles. François Aubin est désigné comme « Sauvage de l'Île Verte ». Est-ce que les parents et les grands-parents de Nicolas Aubin se sont installés dès les années 1830 dans le canton Viger? Chose certaine, la famille de François Aubin continue de se rendre au Nouveau-Brunswick car on ne retrouve pas sa trace au recensement de 1851, ni dans les actes de baptême de Nicolas ou de son frère Louis en territoire québécois.

Du canton Viger à Charlesbourg

Au recensement de 1861, la famille de François Aubin se trouve recensée au nombre des Malécites du canton de Viger. À cette époque, l'étau se resserre sur le territoire traditionnel. La maison familiale, construite en bois et d'un étage, réunit François, sa femme Ursule, ses fils Louis, Nicolas et Jean, de même que la femme de ce dernier, Catherine Launière, et leurs deux enfants Marie-Louise et Laurent. Suite à des pressions des colons du Témiscouata, les terres du canton Viger seront ensuite vendues au gouvernement en 1869. Les Malécites se dispersent. En 1871, le recensement indique que François Aubin, Ursule André et leur fils Nicolas Aubin résident ensemble dans une maison située dans la paroisse de Charlesbourg. Au même endroit, on retrouve également la famille de Louis et de Jean Aubin. À cette époque, un contact s'est établi entre le clan Aubin et la région de Charlevoix.

L'arrivée à Pointe-au-Pic

La fréquentation saisonnière de la côte et de l'arrière-pays de Charlevoix par des Malécites dans les années 1830

est bien documentée². Des membres de la famille Aubin se sont probablement rendus dans la région au cours des décennies suivantes. La naissance de la villégiature à Pointe-au-Pic au milieu du 19^e siècle favorise le développement d'un marché pour l'artisanat amérindien dans les environs du quai construit en 1852-1853. Le journaliste Arthur Buies note en juillet 1872 :

« Au bas de ce promontoire est un village d'Indiens de vingt à trente feux, bizarrement groupé, et qu'aucun visiteur ne manque d'aller voir, soit par curiosité, soit qu'il veuille acheter un des mille petits objets en osier ou en frêne que fabriquent les Indiens, et qui consistent en corbeilles, paniers, vases de toute forme, pendants d'oreilles, pendeloques, etc. »

Rien encore au débarcadère que ce village d'Algonquins ou d'Iroquois déchu, et trois ou quatre maisons de mesquine apparence pour recevoir les équipages des bateaux à vapeur. »

L'identification des nations présentes au quai n'est pas établie avec précision par Arthur Buies. Est-ce un simple hasard, mais c'est quelques mois plus

tard, le 18 septembre 1872, que Nicolas Aubin se marie à Marie Desroches dans la paroisse de La Malbaie. Elle est la fille de Thomas Desroches, journaliste, et de feu Marie Talon. L'acte mentionne que Nicolas Aubin est « domicilié à Charlesbourg ». Cela indique évidemment une fréquentation préalable du secteur de Pointe-au-Pic. En effet, les registres indiquent que son frère Louis Aubin s'était marié à La Malbaie le 30 août 1870 à Adélaïde Gagné. Quelques années plus tard, on note le décès de son fils Louis-Napoléon Aubin (22 janvier 1874) et la naissance de son fils Jean-Charles Aubin (le 1^{er} février 1876). De même, les registres indiquent le décès de Philippe Aubin le 2 juillet 1874, le fils de Jean Aubin et de Catherine Launière.

Il ne faut pas nécessairement en conclure à une installation permanente des trois frères Aubin à Pointe-au-Pic. Il s'agit plus vraisemblablement d'un passage saisonnier pour Louis et Jean Aubin dont les noms n'apparaissent pas au recensement de 1881 dans Charlevoix. Pour sa part, Nicolas Aubin s'installe dès cette époque avec sa famille à Pointe-au-Pic où il aura 9 enfants :

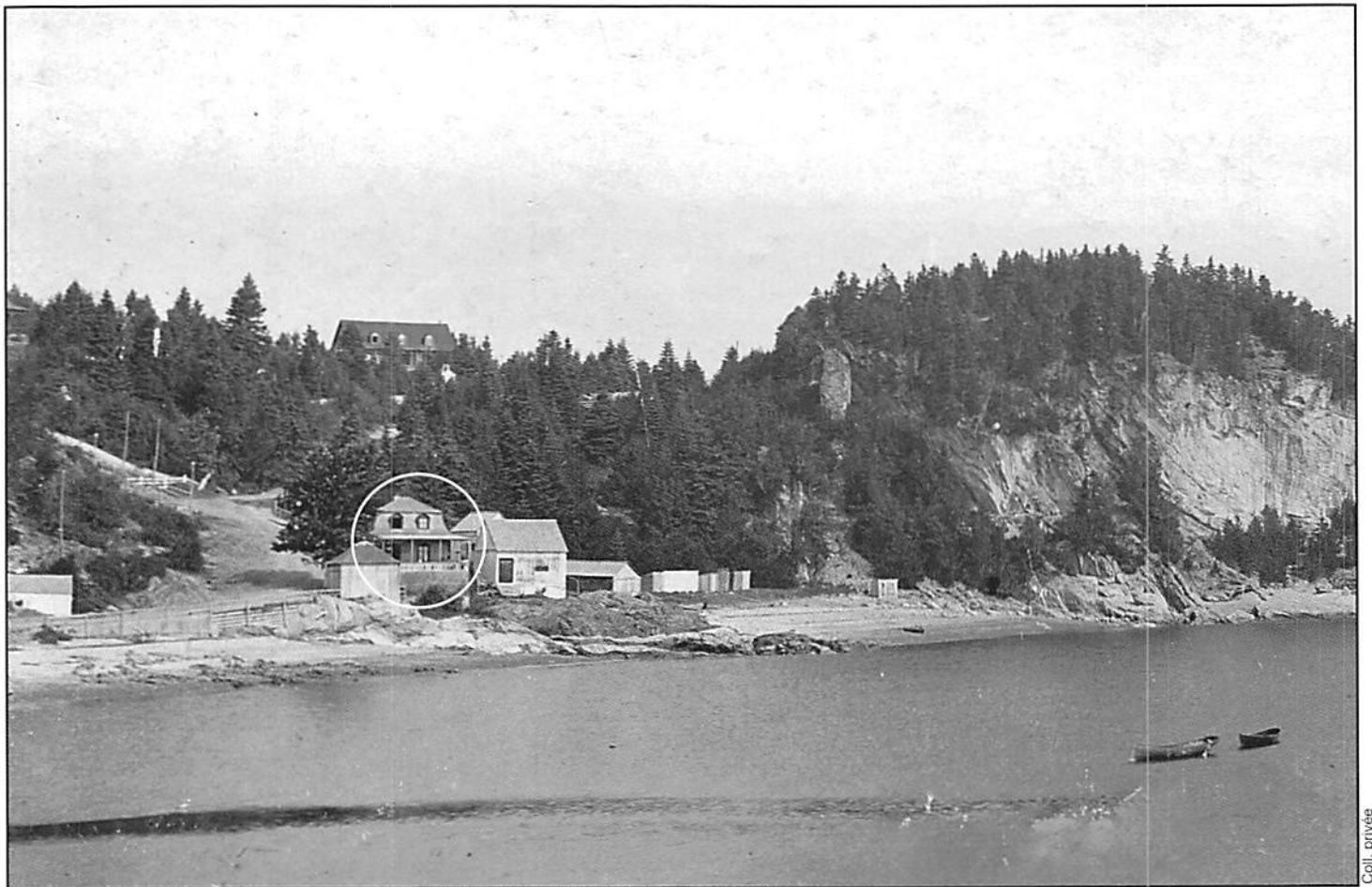
- Marie-Louise Aubin (28 avril 1874 - 18 septembre 1906)
- Georges Aubin (5 mai 1876 - 11 juin 1921). Marié le 27 février 1900 à Elmire Villeneuve.
- Joseph-Aimé Aubin (28 août 1878 - 9 novembre 1879)
- François Aubin (27 avril 1881 - 17 janvier 1901)
- Hilda Aubin (7 janvier 1883 - 12 septembre 1964) Mariée le 14 juin 1909 à Charles Mc Lean, journaliste.
- Johnny Aubin (14 décembre 1884 - 22 décembre 1955) Marié à Mary Mc Evoy.
- Laure Aubin (9 juillet 1888- 1^{er} octobre 1898)
- David Aubin (7 juin 1890-14 décembre 1892)
- Armand Aubin (1^{er} septembre 1895- 1^{er} juillet 1939)

Chasseur, guide, menuisier et commerçant

Nicolas Aubin se désigne au départ, à titre de « Sauvage », comme un chasseur. C'est de cette manière que la plupart des récits le présente, ceux de William Hume Blake ou de Félix-Antoine Savard. D'abord, il s'agit



Vue de l'anse à Nicolas



Coll. privée

Résidence de Nicolas Aubin

pour lui d'une activité de subsistance. Toutefois, Nicolas Aubin devient rapidement un guide de chasse prisé par des villégiateurs de Pointe-au-Pic qui désirent se rendre dans l'arrière-pays. Le collectionneur Roland Gagné souligne dans une note les noms de l'avocat montréalais William Busby Lamb, de l'écrivain William Hume Blake, du futur président des États-Unis William H. Taft et de Sir Charles Fitzpatrick. Il est permis de croire que le toponyme populaire *Cache toé ben*, qui désigne un rang de Notre-Dame-des-Monts, provient d'une déformation de l'expression cache à Aubin. Nicolas Aubin a sans aucun doute continué à pratiquer la chasse mais au fil du temps il a ajouté la pratique de d'autres activités.

De simple « journalier », il se désigne ensuite comme menuisier ou charpentier. Cela ne surprend guère. Il s'agit d'un métier pratiqué par son beau-père, Thomas Desroches, et son beau-fils Charles McLean. Les habitants de Pointe-au-Pic avaient besoin de

ce type d'artisans pour la construction de maisons ou de meubles. Or, il faut surtout compter sur la présence dans le secteur, vers 1870-1880, de la clientèle de villégiateurs qui désire se faire construire ou réparer une maison comme William Busby Lamb ou la famille Blake. Finalement, on peut imaginer que Nicolas Aubin a pu réaliser des canots en écorce ou autres articles à la mode amérindienne qu'il a pu vendre dans les environs du quai de Pointe-au-Pic. Dans les années 1910, le Malécite se désigne alors « commerçant » et affirme posséder un « magasin » dans sa résidence.

L'anse à Nicolas

Roland Gagné relate qu'un secteur du quai de Pointe-au-Pic, l'anse du Cap Blanc, a été connu un certain moment sous le nom de l'anse à Nicolas. En effet, Nicolas Aubin avait érigé sa résidence au bas de la côte du quai non loin de là. Il avait officiellement acquis le terrain de Frederick

W. Hershaw par acte passé devant le notaire Angers le 7 septembre 1887. Le développement du secteur du quai de Pointe-au-Pic avec la villégiature a amené la construction à cette époque de la plupart des résidences et petits commerces du secteur. En 1911, alors que Nicolas Aubin vend une section de son lot pour la construction du chemin de fer, on découvre dans l'acte qu'il se trouve dans sa résidence un magasin et qu'un hangar servant à remiser les canots doit être démolé. Dans son testament, on apprend que la section sud-ouest du bâtiment où réside Nicolas Aubin est occupée par un magasin et l'autre par un logement.

C'est dans cette résidence du quai de Pointe-au-Pic où Nicolas Aubin décède, le 15 juin 1925, à l'âge de 75 ans.

¹ Jean-Charles Fortin. « Le destin de la réserve malécite de Viger », Encyclobec.ca

² Voir article du présent numéro de Serge Goudreau.

La famille Sioui-Chantal au quai de Pointe-au-Pic À l'origine du Casse-croûte Chez Chantal

Par Christian Harvey

Le *Casse-croûte chez Chantal* est le nom d'un commerce situé au quai de Pointe-au-Pic. Cette appellation pourrait évoquer pour les visiteurs de passage un prénom féminin, celui peut-être d'une ancienne propriétaire. Pourtant, il rappelle plutôt le nom d'une famille huronne de Lorette, les Chantal, qui a opéré pendant plusieurs années une boutique d'artisanat amérindien devenue de fil en aiguille un casse-croûte sympathique reconnu à l'échelle québécoise.

La vente d'artisanat huron au quai de Pointe-au-Pic

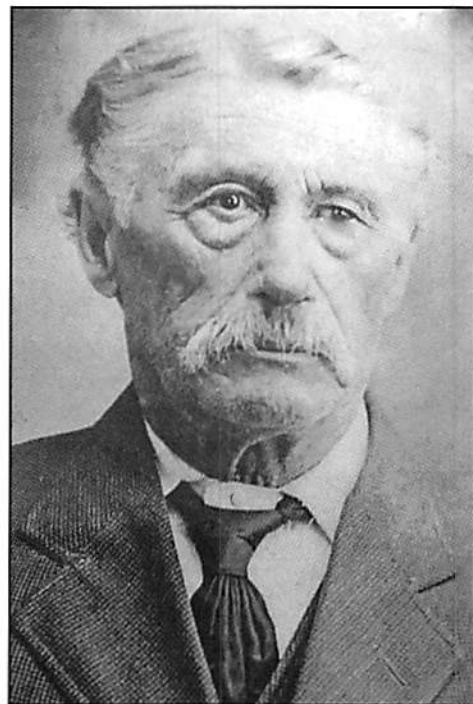
Le développement de la Croisière du Saguenay après 1850 favorise l'apparition de petits commerces au quai de Pointe-au-Pic visant la clientèle des villégiateurs. L'artisanat amérindien occupe une place de choix. Les Hurons de Lorette sont des habitués du circuit de la *Québec & Ontario Navigation Company* et, après 1913, de la *Canada Steamship Lines*. Ils vendent leurs produits artisanaux aux quais de Pointe-au-Pic, de Rivière-du-Loup et de Tadoussac. Élie Sioui est l'un de ceux-là.

Né le 8 juin 1845 au village huron de Lorette, il épouse en première noce Hermine Gros Louis le 11 juin 1872. Le couple aura quatre enfants. Après le décès de sa première femme (11 juin 1896), Élie Sioui se marie en secondes noces à Lélia Gagné, le 5 août 1902, à La Malbaie. Le couple réside en période estivale dans le secteur du quai de Pointe-au-Pic dans une demeure aujourd'hui située au 112, du Quai. Là, il opère un petit commerce dans un garage attenant. Élie Sioui se spécialise particulièrement dans la production de paniers en osier tressés et le tannage des peaux. Il se définit d'ailleurs comme tanneur dans son deuxième acte de mariage.

Les débuts du commerce (1916)

Dans les années 1910, avec le grand âge d'Élie Sioui, sa fille Marie-Clémentine Sioui continue l'activité familiale dans la résidence du quai de Pointe-au-Pic. Née le 19 septembre 1887 au village de Lorette, elle s'installe en 1916 de l'autre côté de la rue du quai, dans un petit kiosque acquis d'un vendeur de bois de Saint-Iréné. Il s'agit

de la base du bâtiment actuel. Marie-Clémentine y vend de l'artisanat amérindien, particulièrement des paniers que l'on peut observer sur les photographies d'époque mais aussi des mocassins et de la fourrure.



Élie Sioui (1845-1929)

Coll. privée



Edmond Chantal (1897-1967)

Coll. privée



Marie-Clémentine Sioui (1887-1964)

Coll. privée

Au départ, Marie-Clémentine opère seule pendant l'été jusqu'à son mariage avec Joseph Edmond Chantal, un Huron, le 2 février 1921. Malgré tout, les activités du petit commerce sont surtout sous la direction de Marie-Clémentine. Le couple possède un logement à Québec. Edmond Chantal, notamment à titre de menuisier, occupe plusieurs emplois pendant l'hiver. Il a notamment participé à la reconstruction du Manoir Richelieu à l'hiver 1928-1929.

Le petit commerce se transforme au fil des années. De simple kiosque construit avec des planches, les photos montrent l'ajout de portes, de fenêtres et d'un revêtement extérieur en bardeau de cèdres. Un deuxième étage est ajouté entre deux passages du train. Les souvenirs occupent une place majeure mais on y ajoute la vente de la populaire crème glacée, des films pour les appareils photos,

des bonbons, la liqueur douce et des cartes postales. Marie-Clémentine Sioui décède le 6 février 1964. Son mari Joseph Edmond Chantal la suit le 20 novembre 1967.

Une deuxième génération de Chantal

Le couple a eu un fils, Raymond. Marié en 1959 à Jeannine Savard, une Huronne de Lorette, une deuxième génération de Chantal prend en 1964, la relève à la tête du commerce familial. Les affaires continuent d'une manière intense pendant l'été, 7 jours sur 7, de 9h00 à 23h00. Chez Chantal ouvre ses portes au mois de mai et la saison se termine souvent en octobre quand on peut observer une première neige sur le Cap-à-l'Aigle avec un horaire moins long en fin de saison. Raymond est très actif dans le milieu de La Malbaie. Il travaille notamment à la Commission sco-



En 1921

Coll. privée



Le 28 juin 1925

Coll. privée



En 1921

Coll. privée



Marie-Clémentine Sioui, Edmond Chantal et leur fils Raymond

Coll. privée



Le 14 juillet 1919

Coll. privée

laire de Charlevoix et comme agent immobilier. Jeannine se charge en grande partie des activités du commerce.

Même avec la fin de la Croisière du Saguenay en 1965, les affaires sont bonnes. La vente de souvenirs amérindiens continue. Plus de la moitié de la clientèle provient de la région. La pêche à l'éperlan est très populaire sur le quai de Pointe-au-Pic et le couple en profite pour louer des perches. Un jour, Raymond et Jeannine ont compté 625 pêcheurs sur le quai en même temps. La vente de la crème glacée est elle aussi très bonne. Un bon dimanche après-midi, *Chez Chantal* pouvait vendre plus 1000 cornets parmi les 16 variétés de crème glacée. Les affaires vont bien jusqu'au décès de Raymond Chantal le 21 février 1986. Le commerce change par la suite de main.

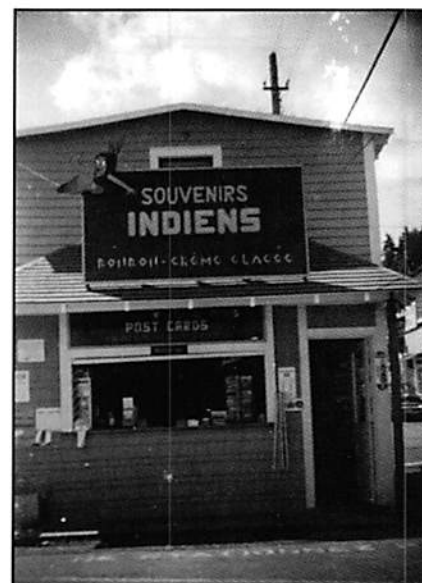
Une nouvelle direction

En 1974, Simon Bouchard et sa femme Gilberte Harvey font l'acquisition d'une résidence sur la rue du Quai, à Pointe-au-Pic. Ils entretiennent de bonnes relations avec leurs voisins, la famille Chantal. C'est ainsi que lorsque Jeannine Savard marque son intérêt de se départir de son commerce le couple désire en faire l'acquisition. L'affaire est conclue le 20 juin 1988. Les nouveaux propriétaires transforment *Chez Chantal* en casse-croûte tout en prenant bien soin de garder le caractère original du bâtiment. Au départ, le menu est réduit au plus simple : frites, hot-dogs, hamburgers et poutines. L'achalandage est excellent malgré la fin de la pêche à l'éperlan et la fermeture complète du quai. *Chez Chantal* offre ensuite un menu plus complet avec un déjeuner et un menu du jour. Sa fameuse poutine, développée au fil des années, fait la renommée de l'institution et a même fait l'objet d'un reportage à l'émission de télévision américaine *Les goûts du monde*. En 2012, Simon Bouchard et Gilberte Harvey fêtent leurs 25 ans d'opération à la tête de *Chez Chantal*. Cette entreprise qui offre aujourd'hui de l'emploi à 12 personnes constitue un élément unique du patrimoine charlevoisien trace unique de l'héritage autochtone local.



Coll. privée

Lambrissages des murs et ajout d'une porte



Coll. privée

Déplacement de la porte à la droite et agrandissement du deuxième étage



Dans les années 1960

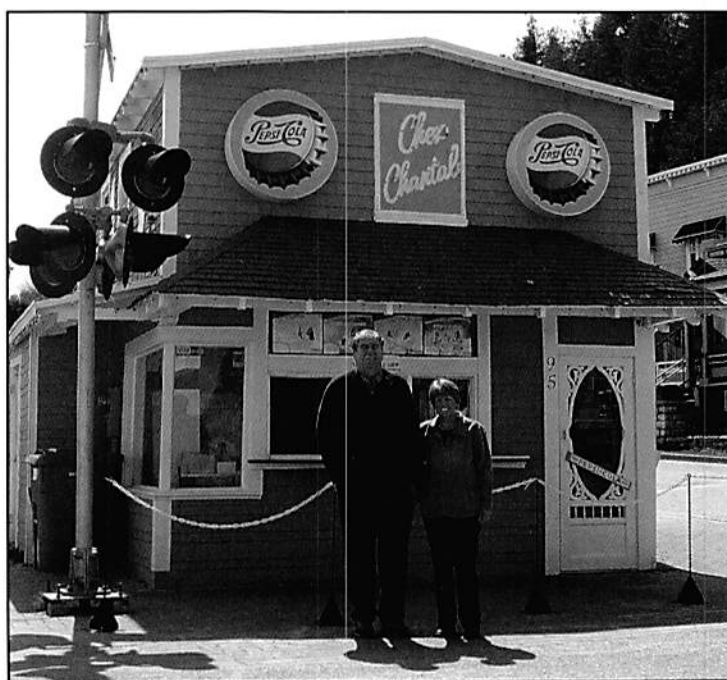


Photo : Christian Harvey

Les propriétaires actuels (2012) : Simon Bouchard et Gilberte Harvey

Une carrière auprès des autochtones

Par Christian Harvey et Serge Gauthier

En lien avec une prise de conscience nouvelle des revendications soutenues par les nations amérindiennes, la question autochtone a occupé une place importante au cours des dernières années dans le débat public québécois. Originaire de La Malbaie, André Maltais, a tenu un rôle actif au cœur de ces débats. Sa connaissance des questions autochtones, particulièrement celles relatives à la nation *Innu*, l'ont amené notamment à occuper le poste de négociateur fédéral en chef et, par la suite, à avoir une fonction au sein du Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. L'avenir des nations amérindiennes passe, selon lui, par une politique de responsabilité et par le partage des fruits du développement économique.

Une famille bien implantée dans le milieu charlevoisien

Né le 17 mai 1948 à La Malbaie, du mariage de Louis-Philippe Maltais et d'Eusébie Tremblay, André Maltais est issu d'une famille bien implantée dans son milieu. Sa grand-mère maternelle, Eusébie Chamard, est la dernière représentante de cette célèbre famille qui a opéré un hôtel (*Hôtel Chamard*) dans le secteur de Pointe-au-Pic, aujourd'hui le *Manoir Charlevoix*. Son oncle, Auguste Maltais, fut député libéral fédéral de Charlevoix de 1949 à 1958. D'autres membres de la famille comme Boris Maltais et Jules Maltais furent des maires de La Malbaie respectivement de 1951 à 1958 et de 1989 à 1995.

La connaissance des questions autochtones

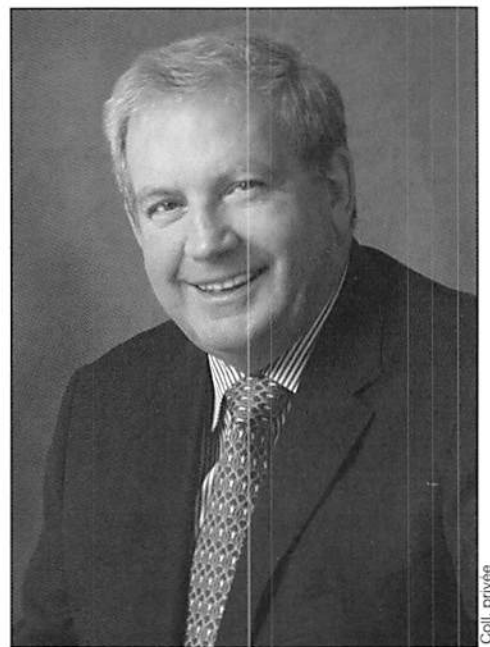
Dans les années 1950, la famille d'André Maltais déménage à trois reprises. Son père Louis-Philippe, directeur d'école, travaille pendant deux ans aux Grandes-Bergeronnes, sur la Haute-Côte-Nord. La famille s'installe ensuite

à Mont-Joli, dans le Bas-Saint-Laurent avant de s'établir à Sept-Îles en 1959. C'est véritablement à cette époque qu'André Maltais prend conscience des questions autochtones. En plus de son poste de directeur d'école, son père Louis-Philippe Maltais est dans les affaires. Il vend des permis de construction à des Montagnais. André découvre alors les réserves. Pensionnaire pendant 8 ans au Séminaire de Hauterive, il se souvient d'avoir joué au hockey contre des autochtones de la réserve de Betsiamites. Il se lie d'amitié avec certains d'entre eux. Aux études à l'Université Laval de Québec en 1968, il se souvient de la surprise d'un client d'un bar du fait qu'il discute « avec un Indien ». Installé à Québec après ses études en pédagogie et en administration scolaire, certaines personnes à Sept-Îles pensent à lui en 1978 afin de devenir le prochain candidat libéral fédéral pour la circonscription de Manicouagan. André Maltais remporte l'investiture et l'élection de 1979. Il sera député pendant près de six ans, dont, trois ans à titre de secrétaire parlementaire au ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il sera le premier député fédéral à réclamer par motion à la Chambre des Communes: « que le Parlement Canadien reconnaisse dans la nouvelle Constitution les droits des autochtones ». De plus, il sera aussi le premier député à réussir l'exploit historique d'obtenir l'unanimité de la Chambre des Communes à l'adoption d'une motion reconnaissant leurs droits. C'est ainsi qu'il votera la loi Constitutionnelle de 1982 par lequel l'article 35 de la Constitution « reconnaît et confirme les Droits existants, ancestraux, ou issus de Traités des Peuples Autochtones du Canada. Ceci inclut les Indiens, les Inuits, et les Métis du Canada ».

C'est d'ailleurs à ce titre, avec son sens du dialogue, et de sa bonne foi avec

les Innus, qu'il participera à la création de la Réserve du Parc national des Iles de Mingan, ainsi qu'au démarrage par Port Canada du port de Pointe-Noire appelé aujourd'hui Quai de la Relance. André Maltais apprend à connaître cette immense circonscription surtout composée, d'un côté, de travailleurs syndiqués et, de l'autre, d'autochtones (*Innus et Inuits*).

À cette époque, dans les années 1950 à 1970, André Maltais constate que les autochtones subissent de plein fouet le choc du changement d'un mode de vie traditionnel en celui du monde dit moderne. Chaque communauté vit ce passage à sa manière mais le portrait s'apparente pour les Montagnais de la Côte-Nord. Une politique d'assistance mise en place dans les réserves détruit leur mode de vie traditionnel axé sur la chasse et la pêche. La spiritualité amérindienne s'étiolle. Les parents, nés pour la plupart dans des tentes, se retrouvent à l'étroit, comme en prison, à devoir vivre dans des maisons construites par d'autres, sans véritable travail car leur subsistance est assurée



André Maltais

Coll. privée

par l'aide financière de programmes gouvernementaux. Ayant perdu la nécessité de contribuer à sa subsistance, le père de famille autochtone devient un membre sans responsabilité envers les siens. Les enfants qui n'ont pas vécu le mode de vie de leurs parents trouvent un exemple culturel à la télévision, mais ils ne possèdent pas la connaissance et les moyens d'atteindre les modèles présentés. Le tout génère un sentiment de détresse, de défaitisme, qui accentue des problèmes sociaux déjà aigus.

Derrière les politiques à Québec et à Ottawa

Battu aux élections de 1984 par Brian Mulroney, alors nouveau premier ministre conservateur du Canada, André Maltais tire profit de son expérience et va travailler du côté gouvernemental. De 1985 à 1988, il a agi à titre de conseiller sénior sur les questions autochtones dans le cabinet du ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones. De 1988 à 1990, il fait un passage à l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse.

À la suite de la crise d'Oka, en 1990,

les questions autochtones deviennent pressantes pour le gouvernement. Son nom revient dans les discussions pour agir dans ce dossier alors très explosif. Le premier ministre de l'époque, Robert Bourassa, lui demande de structurer le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. Car, à cette époque, la véritable maison-mère, le principal interlocuteur dans ce dossier, c'est le gouvernement fédéral. André Maltais fixe une condition à son embauche : il faut ouvrir une négociation pour le développement économique et dans la suite un rapport est rendu public sur cette question (le rapport Coulombe). Toutefois, avec l'arrivée d'un gouvernement du Parti Québécois en 1994, André Maltais quitte le Secrétariat. De 1995 à 2005, il va travailler sur la scène fédérale aux Affaires indiennes et du Nord Canada à titre de négociateur fédéral en chef pour les Innus et les Attikameks. En 2005, Jean Charest, Premier ministre du Québec, fait de nouveau appel à ses services dans le cadre du dossier de la Romaine, du Forum socio-économique de Mashteuiatsh, de la conférence de Katimajit au Nunavik, ainsi que des négociations globales et territoriales, et autres. André Maltais occupe le poste de Secr-

taire général associé chargé du Secrétariat aux affaires autochtones. Il quitte ses fonctions en 2011.

Les solutions : développement économique et engagement responsable

André Maltais croit en l'avenir des communautés autochtones. L'État leur octroie une aide financière importante principalement pour les infrastructures, la santé, l'éducation et la construction de maisons. Les services sont ainsi déjà payés. Mais, rien n'est véritablement fait pour le développement économique de ces communautés. Là, est le problème, selon André Maltais qui affirme qu'il faut partager les bénéfices des richesses naturelles produites sur le territoire plutôt que de discuter de sa propriété. Cela permettrait de passer d'une politique d'assistance à une de responsabilité où les autochtones auraient la possibilité de gérer eux-mêmes des projets et d'investir les sommes reçues pour développer des emplois dans leurs communautés. À titre de réflexion personnelle, André Maltais signera en 2012, un livre faisant état de ses analyses sur ces questions. C'est à suivre.



Chronique du livre

Forêt enchantée

Jean Des Gagniers. **Félix-Antoine Savard et la forêt ou le Royaume des enchantements.**

Québec, Presses de l'Université Laval, 2012. 140 pages.

L'idée de regrouper des textes de l'écrivain Félix-Antoine Savard autour de la forêt possède un intérêt certain et il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'un thème largement privilégié par cet auteur. Il faut donc accueillir ce recueil très pertinent de Jean Des Gagniers comme une pièce de collection fort intéressante.

Par ailleurs, le livre n'est pas volumineux et il aurait pu être plus étoffé. L'analyse des textes se résume à quelques pages et la mise en contexte historique ne prend non plus une grande envergure.

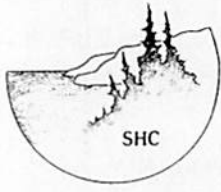
Ce fait constaté la proposition demeure attirante car fort originale.

Il est vrai que pour la majorité des Charlevoisiens et des Québécois, la forêt comme lieu de travail n'avait rien de très enchantée. Ce n'est pas là l'univers de Félix-Antoine Savard beaucoup plus littéraire dans sa vision, ce que Jean Des Gagniers illustre adéquatement dans son ouvrage, selon son projet. Par ailleurs, personne ne peut lui faire le reproche de la recherche d'une volonté d'élévation du regard, même un peu trompeur ou limité,

peut-être un peu désuet au fond.

Pays enchanté, forêt enchantée, Jean Des Gagniers poursuit sa course merveilleuse en Charlevoix. Son guide Félix-Antoine Savard possède un pas solide, une vision assurée et Des Gagniers ne saurait se perdre dans ces territoires rêvés, imaginés et pourtant bien réels. Son lecteur sera aussi enchanté, étonné, prêt à aller plus loin éventuellement si l'auteur Jean Des Gagniers consent encore à y revenir dans l'avenir.

Serge Gauthier



La Société d'histoire de Charlevoix

Le logo évoque les trois pays de Charlevoix, tels que perçus par Félix-Antoine Savard : la mer, la terre et la forêt.

Membres corporatifs (1 000\$ et plus)

Casino de Charlevoix

Centre santé beauté Francine Thibeault

Power Corporation du Canada

Hydro-Québec

Dr Jean-Luc Dupuis

Membres bienfaiteurs à vie (1 000\$ et plus)

Alarmes et extincteurs
Charlevoix

Robert Ascah

Auberge La Maison Otis

Auberge La Pinsonnière

Yvon Bellemar

et Janine Tourville

Johanne Bergeron

Rosaire Bertrand

Jean-Pierre Bouchard

Marc Bouchard

Martin Brisson

Janet C. Casey

Rémi Clark

Corporation municipale de
l'Isle-aux-Coudres

Marc DeBlois

Yolande et Pierre Dembowski

Yves Downing

Jean-Claude Dupont

Domaine Forget

Abbé Bertrand Fournier

Georges Fournier

Raymond Gariépy

M. et Mme Leslie H. Gault

Anne-Marie L'Abbé Groulx

Léonard et Aurore Gauthier

Fernand Harvey

Imprimerie Charlevoix inc.

Fernand Labrie

Laurent Lafleur

Paul et Rita Lafleur

Monique Larouche

Pierre Legault

L'Héritage canadien du Québec

Ghislaine Le Sautour

Lico imprimeur

Xavier Maldague

Municipalité de

Notre-Dame-des-Monts

Petites Franciscaines de Marie

Guy Paquet

Municipalité de Saint-Hilarion

André P. Plamondon

Maurice Potvin

Gilles Poulin

Diane et Jean-François Sauvé

Walter et Mary Schatz

Réjeanne Sheehy

Cyril Simard

Yolande Simard-Perrault

Rita Simard-Smookler

Huguette Tremblay

Jean Tremblay

Louis Tremblay

Louis-Marie Tremblay

et Yvette Froment

Ville de Clermont

J.C. Roger Warren

Membres bienfaiteurs (100\$ à 999\$)

Pierre Beaupré

Madeleine Boies-Fortier

André Bouchard

Simon Bouchard

et Gilberte Harvey

Jean-Paul Boudraux

Léonce Brassard

Caisse populaire de La Malbaie

Victor Cayer

Martial Dassylva

Henri Desmeules

Geneviève Dufour

Julien Dufour

Réal Gaudreault

Léonce Gauthier

Hélène Gervais

Magella Girard

Raymond Guay

Fernand Lapointe

Guy Le Rouzès

André Maltais

René Martin

André Morin

Lyse Nantais-Godin

Gaston Ouellet

Caroll Richard

Lorraine Rochette

Martin Rochette

Denis Tourangeau

Claude et Janine Tremblay

Céculie Simard

Membres de soutien (50\$ à 99\$)

Louis Asselin

Arthur Beaulieu

Louis Bhérer

François Blanchette

Bernard Bouchard

et Micheline Dufour

Guy Bouchard

Rémi Bouchard

Lyne Brassard

Guy Bureau

Paul-André et Danielle Carpentier

Claude L. Casgrain

René Cayer

Henri Chaperon

Chapiteaux du monde

Marc Clotuche

Commission scolaire

de Charlevoix

Jean-Marie Desgagnés

Germain Desmeules

Marc Desmeules

Claude Despins

Yvon Dubé

Suzanne Duchesne

Louis Dufour

Mathias Dufour

Simone Éthier-Clarke

Luc Filion

Rodolphe Forget

Denis Fortier

Hélène Fortier

André Gagné

Pierre Gaudreault

Ginette Gauthier

Janine Gauthier

Pierre Gauthier

Serge Gauthier

Yvon et Elizabeth Gauthier

Clément Gravel

Madeleine Guérin

Réjane Michaud-Huot

Claude Harvey

Claude Harvey

Christian Harvey

Robert Harvey

Hélène et Jean-Luc Harvey

Édith Jean

Esther Jean

Lucille Lafond-Colombeau

Claude Lapointe

Réal Lapointe

Gaston et Micheline Larouche

Michel Leclerc

Jean-Marie Lemieux

Robert Marcotte

François Maltais

Jean Miller

René Moisan

Jean-Denis et Marthe Paquet

Jean-Pierre Cluquet

Philippe Poulin

Claire Renaud-Tardif

Hélène Rochette

Municipalité de

Saint-Aimé-des-Lacs

Pierre-Paul Savard

Réal St-Laurent

Sébastien Thibeault

Carole Tremblay

Daniel et Jeannine Tremblay

Francis A. Tremblay

Georges-Étienne Tremblay

Gilles Tremblay

Hervé Tremblay

Jacques Tremblay

Lina Tremblay

Raymond Tremblay

Suzanne Tremblay-Bachand

André Trotier

Gilles Turcotte

Ville de La Malbaie

LES PREMIÈRES NATIONS

dans Charlevoix et dans l'art québécois



Chasseurs indiens sur la rivière Saint-Maurice, Cornelius Krieghoff, vers 1860

au **MUSÉE DE CHARLEVOIX**

10 CHEMIN DU HAVRE | LA MALBAIE | 418 665-4411

MUSEEDECHARLEVOIX.QC.CA

Œuvres de la Collection
**POWER CORPORATION
DU CANADA**

**Hydro
Québec**

AMIRAL
agence web

...ement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec



Charlevoix est riche de ses gens. On ne compte plus ces femmes et ces hommes qui ont façonné et qui façonnent encore cette belle terre d'accueil.

Parmi eux, des autochtones ont contribué de différentes façons à l'épanouissement de notre société. C'est le cas du Malécite Nicolas Aubin. Aujourd'hui, je tiens à reconnaître leur contribution au développement de notre région.

Je salue aussi l'initiative de la Société d'histoire de Charlevoix de nous offrir un numéro de sa revue spécifiquement dédié à la présence amérindienne dans Charlevoix.

À toutes et à tous, bonne lecture!



Pauline Marois

Députée de Charlevoix
Chef de l'opposition officielle

480, rue Saint-Étienne, bureau 100
La Malbaie (Québec) G5A 1H5
Téléphone : 418 665-4995